

Rapport d'activité **2024**

1945-2025



au service des familles



Directrice de la publication

Béatrice VIGNAUD, Présidente de l'Union Départementale
des Associations Familiales de l'Allier 03 (Udaf 03)

Création et impression : Udaf 03 - service communication

Illustrations : Freepik - IStock

Dépôt légal : juillet 2025 - ISSN 2804-1534

Union Départementale des Associations Familiales de l'Allier

19 rue de Villars - CS 50546

03005 MOULINS Cedex

Tél. : 04.70.48.70.00

www.udaf03.fr

Edito



Comme chaque année, à notre assemblée générale, il vous est présenté le rapport d'activité de l'année écoulée.

Ce rapport permet de faire un retour en arrière sur l'année 2024 et de partager l'ensemble des événements (petits et grands) de notre Udaf.

L'Udaf de l'Allier a poursuivi ses missions habituelles et a développé deux nouveaux services : l'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) et la médiation familiale. Le panel de services et d'activités proposés par l'Udaf permettent de répondre aux besoins des familles de notre département avec toujours les maîtres mots suivants : respect, écoute de la personne, autonomie et solidarité. Pour faire échos à ces mots, l'Udaf de l'Allier a fait l'objet d'une évaluation qui s'appuie sur un référentiel national établi par la Haute Autorité de Santé et commun à tous les établissements ou services sociaux et médico-sociaux (ESSMS). Cette évaluation a porté sur les services de protection juridique des majeurs et sur les mesures d'Aide à la Gestion du Budget Familial. Le bilan de cette évaluation est très positif et les auditeurs ont pu noter l'investissement et le sérieux du travail mené au profit des personnes.

Tout cela n'est possible que grâce au dynamisme et au professionnalisme des collaborateurs de l'Udaf, au militantisme et au dévouement des membres du conseil d'administration et des adhérents des associations, pour le bien de toutes les familles de l'Allier. Pour cela, je remercie chacun du temps investi et de la qualité des interventions.

Au niveau national, on peut regretter une nouvelle fois le peu d'ambitions politiques en faveur des familles et le chiffre de natalité ne peut que le confirmer avec une baisse constante du nombre de naissances pour notre nation. Notre vigilance doit donc s'accroître et la défense des familles, en particulier les plus fragiles, doit être notre souci principal.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce rapport d'activité.

Béatrice VIGNAUD,
Présidente de l'Udaf de l'Allier



Sommaire

Édito page 3

Vie institutionnelle et associative pages 6 à 14

Nos missions
Chiffres clés de l'Udaf de l'Allier
Chiffres clés de la famille dans l'Allier
Les temps forts 2024
La gouvernance
Les associations familiales
La représentation familiale
Convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2026
L'Uraf Aura

Pôle Protection Accompagnement Familles pages 15 à 34

Pôle Protection Accompagnement Familles
Le service des mesures de protection
Le service des mesures d'accompagnement
Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux
Médiation Aidants/Aidés

Les services aux familles pages 35 à 52

Point Info Famille
Point Conseil Budget
Action Logement
Accompagnement Social Lié au Logement
« *Bulles d'R* »
Conseiller numérique

Ressources humaines et services supports pages 53 à 61

Ressources humaines
Service comptabilité
Service informatique
Service communication

Rapport moral et d'orientation page 63

Rapport de gestion du trésorier page 65

“

Vie Institutionnelle et associative

”



Nos missions

1

DONNER DES AVIS AUX POUVOIRS PUBLICS

sur les questions d'ordre familial et leur proposer les mesures qui paraissent conformes aux intérêts matériels et moraux des familles.

Cette mission est notamment assurée au travers des représentations familiales que l'Udaf exerce au sein de nombreuses instances où les questions familiales sont traitées. Mais l'Udaf communique aussi ses avis et positions au travers de ses divers outils de communication qu'elle adresse aux élus locaux et nationaux mais aussi aux responsables de nombreuses instances départementales.

2

REPRÉSENTER OFFICIELLEMENT L'ENSEMBLE DES FAMILLES DU DÉPARTEMENT

auprès des pouvoirs publics, notamment en proposant ou en nommant des représentants familiaux dans différents organismes institués par l'État.

A ce jour, l'Udaf siège dans près de 80 instances et 130 Centres Communaux d'Action Sociale du département.

3

GÉRER TOUT SERVICE D'INTÉRÊT FAMILIAL

dont les pouvoirs publics estimeront devoir lui confier la charge.

L'Udaf assure la gestion de différents services tels que la protection juridique des majeurs et des mineurs, l'Information et le Soutien aux Tuteurs Familiaux, le Point Info Famille, le Point Conseil Budget, etc. ainsi que la conduite d'ateliers et de conférences à destination des familles et des parents.

4

ESTER EN JUSTICE

dans le cadre de la défense des intérêts des familles.

L'Udaf est habilitée à exercer devant toutes les juridictions, sans avoir à justifier d'un agrément ou d'une autorisation préalable de l'autorité publique, l'action civile relativement aux faits de nature à nuire aux intérêts moraux et matériels des familles.

Chaque association familiale ou fédération d'associations familiales, dans la limite de ses statuts, conserve le droit de représenter auprès des pouvoirs publics les intérêts dont elle a la charge.

Nos valeurs

Solidarité

toute société doit porter assistance à chacun de ses membres, notamment aux plus vulnérables

Accompagnement

aller vers la personne pour lui proposer nos actions/services afin d'améliorer sa situation

Neutralité

l'Udaf rassemble une pluralité de mouvements familiaux d'origines et de philosophies différentes

Respect des personnes

dans leur égale dignité et prise en considération de toutes les familles dans la richesse de leur diversité

Les chiffres clés de l'Udaf de l'Allier

6 domaines
d'intervention

Accompagnement
des vulnérabilités

Logement,
cadre de vie

Enfance et soutien à
la parentalité

Défense des
consommateurs et
budget familial

Prestations et droit
des familles

Santé, vieillesse,
dépendance

Au 31 décembre 2024

3 sites

1 siège social et 2 antennes
pour couvrir les 3 bassins du
département de l'Allier

2.000

personnes
bénéficiaires de
nos services

21

membres au sein
du Conseil
d'Administration

78

collaborateurs
répartis sur les
3 sites

42

associations
familiales adhérentes

Les chiffres clés de la famille dans l'Allier

332.343

bourbonnais au 1^{er} janvier 2024

1,72

nombre moyen d'enfant par femme pour le département de
l'Allier (contre 1,75 pour la région Auvergne-Rhône-Alpes)

4.628

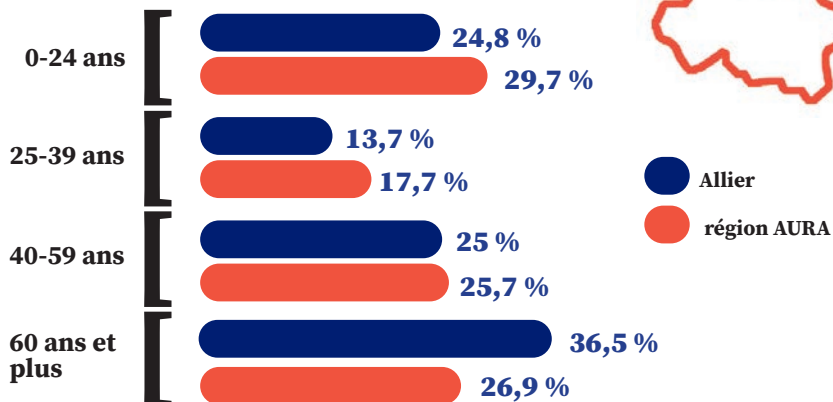
décès contre

2.772

naissances

(chiffres INSEE 2021)

Structure de la population par tranche d'âge



Répartition de la population selon les
aires d'attraction (données INSEE 2020)

Vichy	91.229
Montluçon	90.659
Moulins	76.797
Saint Pourçain sur Sioule	10.231
Gannat	7.834
Lapalisse	5.736
Dompierre sur Besbre	4.897
Varennes sur Allier	4.810

Composition des familles

Type de famille	2010	%	2015	%	2021	%
Ensemble	96.915	100	95.726	100	93.300	100
Couples avec enfant(s)	35.585	36,7	34.263	35,8	31.677	34
Familles monoparentales	12.263	12,7	13.131	13,7	13.700	14,7
Hommes seuls avec enfant(s)	2.191	2,3	2.333	2,4	2.813	3
Femmes seules avec enfant(s)	10.072	10,4	10.798	11,3	10.887	11,7
Couples sans enfant	49.066	50,6	48.331	50,5	47.924	51,4



Les temps forts 2024 de l'Udaf



11 janvier

CÉRÉMONIE DES VOEUX

Cette cérémonie s'est déroulée en présence de M. Yannick MONNET, Député, de Mme Pascale TRIMBACH, Préfète de l'Allier et de Mme Nicole TABUTIN, Conseillère départementale déléguée.

25 janvier

VOEUX AUX USAGERS

L'Udaf de l'Allier a invité ses usagers à partager un moment convivial à l'occasion des vœux. Cette cérémonie a permis d'accueillir Mme Marie-Agathe BRIHAT, juge des contentieux de la protection au Tribunal judiciaire de Moulins, qui a accepté de répondre aux questions des usagers présents.



26 mars

2^{ème} ANNIVERSAIRE DE LA PLATEFORME DE RÉPIT «BULLES D'R»

A l'occasion des 2 ans de son lancement, la plateforme d'accompagnement et de répit «Bulles d'R» a organisé une opération portes ouvertes afin de présenter ses missions et actions à destination des aidants de personnes en situation de handicap.

14 juin

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UDAF 03

La Maison Familiale Rurale (MFR) de Saint Léopardin d'Augy a accueilli ce rendez-vous annuel statutaire qui a permis de dresser le bilan de l'activité de l'année 2023.



8 octobre

JOURNÉE DÉPARTEMENTALE DES AIDANTS DE L'ALLIER (JDA)

La 3^{ème} édition de la JDA s'est déroulée à l'Espace Chambon de Cusset. Elle a réuni aidants, associations, institutionnels et partenaires autour de la thématique « Prendre soin de soi pour mieux accompagner ».

Du 2 au 6 décembre

3^{ème} ÉDITION DE LA SEMAINE DE LA MÉDIATION FAMILIALE

Co-organisée avec Parentèle - la Maison des Familles, cette semaine a permis aux médiateurs familiaux d'aller à la rencontre des familles et des professionnels pour leur présenter les enjeux de la médiation familiale.



Quelques autres temps forts



22 et 23 juin

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UNAF

Chantal BADIN et Yasmine LAÏB-RENARD ont représenté l'Udaf de l'Allier à l'Assemblée Générale de l'Union nationale des associations familiales à Pau.

27 juin

JOURNÉE EUROPÉENNE DE VOS DROITS EN SANTÉ

Les équipes des services ISTF (Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux), Médiation Aidants/Aidés et la plateforme d'accompagnement et de répit «Bulles d'R» ont participé à la journée Européenne de vos Droits en Santé au sein de la polyclinique Saint Odilon de Moulins.



21 septembre

JOURNÉES DU PATRIMOINE

Le Tribunal Judiciaire de Moulins a ouvert ses portes à l'occasion des Journées du Patrimoine. Plusieurs services de l'Udaf étaient présents pour informer sur leurs métiers et missions : mesures de protection, information et soutien aux tuteurs familiaux, médiation familiale, médiation aidants/aidés, etc.

5 octobre

SALON DES FAMILLES DE MOULINS

La ville de Moulins avait retenu le thème «Ensemble, on bouge» pour cette nouvelle édition du Salon des Familles. L'Udaf de l'Allier était présente sur un stand d'information pour promouvoir ses services aux familles.



9 octobre

FORUM «EN MOUVEMENT POUR LA SANTÉ MENTALE»

Dans le cadre des SISM (Semaines d'Information sur la Santé Mentale), la plateforme «Bulles d'R» a participé à un forum pour informer familles et professionnels sur ses missions auprès des aidants de personnes en situation de handicap.

Du 18 au 24 novembre

SEMAINE DU HANDICAP

Sur invitation du CCAS de la ville de Cusset, la plateforme « Bulles d'R », les services de Médiation Aidants/Aidés et d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux ont pu profiter de cette semaine pour informer professionnels et familles sur leurs missions et actions.



28 novembre

SALON DES AIDANTS DE LA VILLE DE MONTLUÇON

La plateforme «Bulles d'R» et le service de Médiation Aidants/Aidés ont participé à cette journée afin d'informer les aidants sur les dispositifs et services proposés par l'Udaf 03 pour les accompagner au quotidien.

La gouvernance

Le conseil d'administration

Comme toute structure ayant le statut d'association loi 1901, l'Udaf est pilotée par un conseil d'administration avec à sa tête une présidence. Composée de 20 administrateurs élus ou désignés parmi les adhérents des associations familiales qui composent l'Udaf, cette instance gouvernante dispose des pouvoirs les plus étendus pour administrer et diriger l'association. Elle se réunit pour fixer les grandes orientations tant sur le plan institutionnel que sur la gestion des services et prend toutes les décisions nécessaires à son bon fonctionnement.

Le conseil d'administration s'est réuni à 5 reprises au cours de l'année 2024 (11 janvier, 22 avril, 2 septembre, 28 octobre, 19 décembre)

Les principaux sujets traités :

Présentation des budgets prévisionnels 2025
Présentation des comptes administratifs 2024
Préparation de l'assemblée générale
Comptes-rendus du travail des commissions
Actualités liées au fonctionnement des services
Validation du rapport moral
Désignation de membres au sein de différentes instances
Création de nouveaux services
Actualités de politique familiale
Locaux de l'Udaf
Agrément association
Point sur l'Uraf
....

Le bureau

Le bureau est composé de 6 membres issus du conseil d'administration. Il se réunit pour prendre des décisions d'actualité urgentes ou pour rendre un premier avis sur des questions mineures. Au cours de l'année 2024, il ne s'est réuni qu'à une seule reprise.



Les membres du conseil d'administration (au 31 décembre 2024)

Membres élus :

Sandrine D'ARCANGELO - 4AS
Christine DEVAUX - AFICA
Jean-Claude FARSAT - Unapei Pays d'Allier
Danièle GUIGNARD - AFD
Philippe GEOFFROY - EFA
Dominique LEGRAND - AFMA
Philippe MORET - Intercommunale d'Escurolles
Florence OLIVIER - Les Ch'tites Canailles
Bernadette PEPIN - AF Val de Cher
Anne ROUSSAT - Les Ch'tites Canailles
Hélène TRONCIN-CHENET - AF Saint Pourçain
Béatrice VIGNAUD - AF Vichy Val d'Allier

Membres désignés par les mouvements :

Chantal BADIN - EFA
Joël FAVIER - Familles de France
Monique HUYGHUES-DESPOINTES - AFC
Fabienne LADET - MFR
Yasmine LAÏB-RENARD - EFA
Annick LICONNET - Jumeaux et Plus
Bruno MAGNE - AFC
Olivier ROUX - AFC



Présidente
Béatrice VIGNAUD



Vice Présidente
Moulins
Yasmine LAÏB-RENARD



Vice Présidente
Montluçon
Annick LICONNET



Secrétaire
Christine DEVAUX



Trésorier
Dominique LEGRAND



Membre
Anne ROUSSAT

Les commissions permanentes

Constituées de bénévoles et de salariés, ces commissions se réunissent suivant une périodicité qui leur est propre ou selon les besoins.

Les commissions ont pour fonction de :

- >> Permettre la remontée d'informations, des constats, des besoins des familles, des partenariats existants et potentiels...
- >> Susciter la réflexion et la discussion sur les moyens opérationnels nécessaires à la mise en œuvre des orientations décidées par la gouvernance selon les grandes orientations des politiques publiques voire des financeurs et/ou autorité de tarification
- >> Être force de propositions à tous les niveaux et/ou venir en appui auprès de la direction

Enfin pour certaines elles sont un organe de vérification et/ou contrôle, elles donnent avis au conseil d'administration seul habilité à décider.

Commission de contrôle et d'agrément

Réunie deux fois en 2024, cette commission est constituée de 4 administrateurs et de 2 salariés. Elle assure la validité des candidatures au conseil d'administration, vérifie les procédures de vote, instruit les dossiers de demande d'agrément des associations et fédérations et vérifie, chaque année, les listes électorales des associations.

Commission des services

Cette commission est chargée de suivre l'évolution et la bonne marche des services (étude des budgets, des comptes et de l'activité des services). Elle est composée de 6 administrateurs, de la directrice, de la responsable de pôle, du chef comptable et financier et de la responsable ressources humaines. Elle se réunit environ toutes les 6 semaines.

Commission de la Médaille de l'Enfance et des Familles

La commission, sous la présidence de Béatrice VIGNAUD, est composée de 5 membres du conseil d'administration. La commission instruit et étudie les candidatures et rend avis au Préfet. On peut regretter le peu de candidatures à cette médaille. 3 dossiers seulement ont fait l'objet d'une instruction sur l'année 2024.

Les commissions thématiques

Commission « La fin de vie »

L'actualité nationale autour des débats sur le projet de loi sur « la fin de vie » a décidé les administrateurs à travailler sur ce sujet. Une commission a été mise en place en septembre 2024 et elle s'est réunie à trois reprises. Elle a étudié les différents rapports des organismes nationaux, le projet de loi et les débats autour de cette thématique. Les membres ont noté un besoin important de lits en soins palliatifs, le département de l'Allier étant peu doté. Concernant le projet de loi, il est nécessaire qu'un débat puisse être mis en place au niveau national.

Les associations familiales

42 associations membres

L'Udaf de l'Allier est composée de 42 associations familiales et 1 membre associé. Ce sont 1.738 adhérents qui bénéficient des services des associations familiales, ce qui représente 4.598 suffrages familiaux.

La force d'un réseau

Ce maillage associatif permet aux familles de l'Allier de trouver des réponses à leurs besoins (parentalité, formation, santé, consommation...) sur le département et de s'engager pour les partager avec d'autres familles.

Associations à caractère spécifique

- Les Belettes - Coulandon
- Anim'temps Libre - Couzon
- Les P'tits Chouett's (crèche)
- Les Ch'tites Canailles
- MFR (Maisons Familiales Rurales)
 - MFR d'Escurolles
 - MFR de Limoise
 - MFR de Saligny sur Roudon
 - MFR de Saint Léopardin d'Augy
- ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)
 - ADMR Vichy
 - ADMR Moulins
 - ADMR CAP SENIORS 03 Commentry
 - ADMR Le Montet
- AFD Allier (Aide aux Familles à Domicile Allier)
- Enfance et Familles d'Adoption Allier (EFA)
- Jumeaux et Plus, l'Association 03
- APF France Handicap
- Allier Sésame Autisme
- France Alzheimer
- UNAPEI Pays d'Allier
- UFAL (Union des Familles Laïques)
- UNAFAM (Union Nationale de Familles et Amis de personnes Malades et/ou handicapées psychiques)
- UFAPA (Union des Familles et Amis des Personnes Âgées)
- Association 4As (Assistance Administrative, Accompagnement Animations et Solidarité)
- Val de Cher Services



Associations à caractère général

- Association Familiale du Val de Cher
- Association des Familles de Moulins et de son Agglomération (AFMA)
- Intercommunale d'Escurolles
- Association Familiale de Commentry et ses environs
- Association Familiale de Montluçon
- Association Familiale Pays de Marcillat
- Association Familiale de Saint Pourçain sur Sioule
- Association des Familles Vichy Val d'Allier
- Association Familiale de Sologne Bourbonnaise
- Intercommunale et Club des Aînés Aubigny, Couzon, Limoise et St Léopardin d'Augy (AFICA)
- AFC (Associations Familiales Catholiques)
 - AFC de Moulins et sa région
 - AFC de Montluçon et ses environs
 - AFC de Dompierre sur Besbre
- Union Cantonale de Varennes sur Allier
- Association des Familles Protestantes de Vichy
- Association des Familles Protestantes "La Parenthèse"
- Association des Familles Protestantes "Un cœur pour Moulins"
- Comité des oeuvres sociales et des familles d'Huriel et sa région (COSF)

La représentation familiale

Pour faire entendre la voix des familles, l'Udaf mandate des représentants familiaux au sein de nombreuses instances départementales en lien avec plusieurs domaines ainsi qu'au sein des centres communaux d'action sociale. Les représentants rendent compte du nombre de réunions auxquelles ils ont participé et des sujets abordés.

146

représentants familiaux exerçant leur mandat au sein d'environ

180

instances et organismes publics et parapublics

Nos domaines d'intervention

Prestations Droit des familles



Mutualité Sociale Agricole (MSA), Caisse d'Allocations Familiales (CAF), Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS)...

Parentalité Enfance - Education



Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat, Commission d'Agrément pour l'Adoption, Réseau Parents 03, Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance...

Cohésion sociale Vulnérabilité



Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD), Commission Départementale d'Agrément des mandataires judiciaires à la protection juridique des majeurs...

Logement Environnement Transport



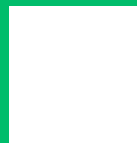
Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL), Commission départementale de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives, Commissions d'Attribution des Offices Publics de l'Habitat...

Santé - Handicap Vieillesse



Commissions Des Usagers (CDU) des établissements de santé, Conseils de Surveillance, Commission départementale des soins psychiatriques...

Consommation - Budget Economie - ESS



Commission de surendettement, Conseil Départemental de la Jeunesse des Sports et de la Vie Associative...

Convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2026

Action 1

NUMÉRIQUE « CONSEIL, ACCOMPAGNEMENT ET PARENTALITÉ »

Les actions des Udaf s'orientent vers deux modalités principales :

>> Mettre en place des actions à destination des familles/parents à partir des thématiques identifiées : parentalité numérique (posture, communication), jeunes enfants et écrans, cyber harcèlement réseaux sociaux, jeux vidéos, santé et écran, les usages positifs du numérique, etc..., actions s'inscrivant dans le cadre d'un nouveau dispositif national, le label « *P@rents, parlons Numérique* ».

>> Mettre à disposition des familles et des professionnels les ressources proposées par l'Unaf et ses partenaires.

Action 8

ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES AIDANTS FAMILIAUX

L'objectif de cette action est de répondre aux besoins des aidants, en s'appuyant sur notre plateforme « *Bulles d'R* » en leur permettant :

>> D'une part, d'être informés de leurs droits et des dispositifs qu'ils peuvent solliciter

>> D'autre part, de pouvoir bénéficier de solutions de répit que ce soit à domicile, en établissement ou en famille d'accueil social

Le bilan de l'année 2024 est détaillé dans le chapitre concernant la plateforme d'accompagnement et de répit « Bulles d'R » en page 45

Action 9

ACCOMPAGNEMENT BUDGÉTAIRE

Cette action s'inscrit dans le cadre du Point Conseil Budget développé sur l'ensemble du territoire du département de l'Allier. Les objectifs s'inscrivent dans le cadre du PCB départemental soit :

>> Pour les demandes individuelles des personnes : un diagnostic de la situation budgétaire et de l'état des dettes, un accompagnement budgétaire adapté au besoin et un accompagnement à la procédure de surendettement si nécessaire

>> Pour les actions collectives : il n'y a pas de restriction quant au public cible, le champ des possibles est ouvert en la matière : adolescents, jeunes adultes, salariés en insertion professionnelle, demandeurs d'asile, retraités... Il sera privilégié un mode d'animation participatif.

Retrouvez le compte-rendu de l'activité du Point Conseil Budget en page 38

L'Union régionale des associations familiales Auvergne - Rhône - Alpes - Uraf Aura

L'Uraf Auvergne-Rhône-Alpes réunit 10 Udaf de la région. Les Udaf de la Loire et du Rhône ont quitté cette assemblée depuis plusieurs années.

Un bilan a été fait lors du conseil d'administration de l'Udaf de l'Allier suite à l'assemblée générale de l'Uraf. Au vu de diverses problématiques qui sont :

- Le dossier sur la mutualisation entre Udaf sur la gestion du personnel et des achats malgré de nombreux points inscrits à l'ordre du jour des différents conseils d'administration,
- Le peu de visibilité des missions du chargé de mission, les échanges avec les Udaf sont très limités,
- Un bilan financier déficitaire qui risque, après analyse, de s'alourdir dans les années futures,
- Un manque de reconnaissance politique de l'Uraf,

L'Udaf de l'Allier a décidé de quitter l'Uraf à compter du 1^{er} janvier 2025.

“

Pôle Protection Accompagnement Familles

”





Poursuive nos actions d'accompagnement et de protection auprès des familles et personnes accompagnées

Le Pôle Protection Accompagnement Familiales de l'Udaf de l'Allier est composé de 4 services :

- le service des mesures de protection
- le service des mesures d'accompagnement
- le service d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux
- le service de médiation aidants/aidés

Au 31 décembre 2024,
le Pôle exerçait au
total

1.432 mandats

pour les familles
du département

1.300	personnes suivies au titre d'une mesure de protection judiciaire
2	MAJ (Mesures d'Accompagnement Judiciaire)
16	Mandats Ad hoc
109	MJAGBF (Mesures Judiciaires d'Aide à la Gestion du Budget Familial)
5	Mandats de protection future en veille

Retour sur l'évaluation : une obligation légale

Cette année a été marquée par l'évaluation externe des services agréés (service protection et service Mesures Judiciaires d'Accompagnement à la Gestion du Budget Familial). Cette évaluation s'est déroulée du 25 au 28 novembre 2024.

Professionnels, personnes accompagnées et gouvernance ont fait l'objet d'entretiens par le cabinet CELAE en charge de l'évaluation.

Cette évaluation est centrée sur la personne accompagnée, et s'appuie sur un référentiel national commun à tous les établissements ou services sociaux et médico-sociaux (ESSMS). Ce référentiel répertorie les exigences à satisfaire par l'établissement ainsi que les éléments nécessaires à leur évaluation.

Il permet l'analyse croisée du recueil de l'expérience de la personne accompagnée, de l'évaluation des pratiques mises en œuvre par les professionnels et de la dynamique impulsée par la gouvernance de l'établissement.

**Le référentiel est
structuré en
3 chapitres
9 thématiques
42 objectifs
157 critères**

Cette démarche a permis à chacun d'expliquer l'accompagnement effectué au quotidien à l'égard des bénéficiaires des services. L'ensemble des personnes auditées ont pu décrire l'approche éthique et bientraitante mise en œuvre dans le cadre de la prise en charge des publics accompagnés.

A l'issue de ces 4 journées, l'Udaf de l'Allier a validé l'ensemble des 16 critères impératifs pour les deux services.

Service PJM

Note obtenue : 3,62/4

5 étoiles ★ ★ ★ ★ ★

Service AGBF

Note obtenue : 3,69/4

7 étoiles ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★

Les équipes et la gouvernance se félicitent de ces résultats qui viennent témoigner de l'engagement et de la qualité du service rendu au quotidien par tous les professionnels auprès des personnes accompagnées.

Améliorer les pratiques de chacun au quotidien

La filière sociale et médico-sociale souffre d'une difficulté importante à recruter du personnel qualifié. Pour répondre en partie à ces difficultés, l'Udaf de l'Allier accueille chaque année des apprentis d'un cursus de Conseillère en Économie Sociale et Familiale (CESF) et des stagiaires préparant le Certificat National de Compétence (CNC). Cela permet une première approche des métiers de Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs et Délégué aux Prestations Familiales.

Le personnel qui intervient auprès des personnes et familles accompagnées bénéficie aussi de séances d'analyse des pratiques professionnelles. Ces temps permettent aux délégués et mandataires, par la réflexion qui s'élabore dans ce groupe, de trouver des pistes pour se situer dans le cadre de leur mandat. C'est également un bon outil de prévention des situations de maltraitance.

Grâce à la démocratisation des réunions en distanciel, le pôle a pu bénéficier tout au long de l'année de webinaires proposés par les partenaires. La Banque de France, dans le cadre de sa mission d'opérateur national de la stratégie d'Éducation économique, budgétaire et financière (EDUCFI), a proposé de manière régulière sur l'année des webinaires à destination des équipes en lien avec les accompagnements des personnes en situation de fragilité financière.

Le service des mesures de protection



Il existe trois types de mesures de protection qui permettent de protéger une personne vulnérable.

La sauvegarde de justice : mesure provisoire prise en attendant, si besoin, la mise en place d'une mesure de curatelle ou de tutelle. La personne en sauvegarde de justice conserve le droit d'accomplir tous les actes de la vie civile sauf ceux confiés au mandataire spécial. Elle est de courte durée et permet à une personne majeure d'être représentée pour accomplir certains actes. La mesure permet au mandataire de contester certains actes contraires aux intérêts du majeur, qu'il aurait passés pendant la sauvegarde de justice.

**41
mesures**

La mesure de curatelle : c'est une mesure judiciaire destinée à protéger un majeur et son patrimoine. Elle permet à la personne d'être conseillée et/ou assistée dans les actes importants de la vie civile.

**609
mesures**

La mesure de tutelle : elle est destinée à protéger une personne majeure et/ou son patrimoine, si elle n'est plus en état de veiller à ses propres intérêts. Elle est représentée dans les actes de la vie civile et dans la gestion de ses biens.

**650
mesures**

Toutes ces mesures sont limitées dans le temps, elles sont renouvelables et révisables à tout moment. Le juge du contentieux et de la protection décide de la mesure la plus adaptée à la personne et à sa situation. Ces mandats s'exercent dans le respect des libertés individuelles, des droits fondamentaux et de la dignité de la personne. Cette protection vise l'intérêt des personnes et doit favoriser l'autonomie de cette dernière.

Fonctionnement du service

Le service est composé de deux chefs de services, d'une équipe de mandataires et d'assistantes administratives. Les fonctions supports – accueil physique et téléphonique, personnel du courrier, secrétaire de direction, comptables, référent informatique - les juristes et la responsable de Pôle apportent leur concours à l'exercice des mandats et au fonctionnement du service.

L'équipe PJM

Les mesures de protection sont exercées par une équipe de **35 professionnels** (25 mandataires et 10 assistantes) soit plus de 38 ETP.



Chaque mandataire
suit environ **56 personnes**
(pour un mandataire à temps
plein)

Le service PJM (Protection Juridique des Majeurs) est composé de **3 secteurs** correspondants à la carte judiciaire du département

- + **1 service juridique** composé de **2 professionnelles juristes de formation**
 - dédié à la prise en charge de certains aspects juridiques et patrimoniaux de la situation des usagers : succession, vente de biens, obligation alimentaire...
 - suivi de certains mandats particuliers : les mandats ad hoc majeurs ou adjoints*



*Nommés par le juge des contentieux et de la protection, ils concernent bien souvent des missions spécifiques en lien avec le patrimoine d'une personne protégée.

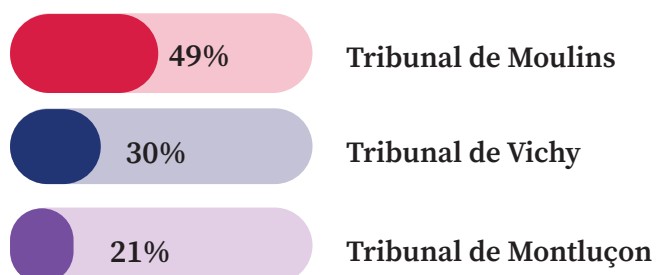
L'activité en chiffres

En 2024, le service n'a pas connu une évolution du nombre de mesures exercées. En effet, l'activité s'est plutôt stabilisée puisque le service enregistre quasiment le même nombre de mesures en fin d'année 2024 qu'en début d'année. Cette stabilisation s'explique notamment par la nomination sur le département de 15 mandataires judiciaires exerçant leur activité à titre individuel.

Cette stagnation du nombre de nouvelles mesures au sein du service s'explique aussi par la montée progressive du nombre d'habilitations familiales.

124 nouvelles désignations ont été enregistrées sur l'année.

Provenance des dossiers confiés



60% des 1.300 personnes accompagnées vivent à domicile



40% sont hébergées en établissement (en grande majorité en EHPAD)



Pour ce qui relève du type d'hébergement des personnes protégées accompagnées par notre service, la majorité est locataire de sa résidence principale dans le parc public, suivi des personnes résidant en Etablissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD).

Caractéristiques de la population suivie

Une majorité sont célibataires

46% sont bénéficiaires de l'AAH (Allocation Adulte Handicapé)

Le public suivi est relativement âgé puisque la population la plus représentée se situe

entre 60 et 79 ans. L'âge moyen des majeurs protégés accompagnés par l'Udaf est de **62 ans.**



53%
55 ans de
moyenne d'âge



47%
62 ans de
moyenne d'âge

En 2024, **61%** des personnes accompagnées par le service le sont depuis plus de 5 ans, 5 années étant la durée minimale fixée par la Loi pour l'exercice de la mesure.

Les fins de mesures

50% des fins de mesures sont dues au décès de la personne suivie.

Près d'**1/3** font l'objet d'un transfert vers un autre mandataire judiciaire à la protection des majeurs suite à un changement de département.

Les mainlevées des mesures (lorsque la protection de la personne n'a plus lieu d'être du fait notamment de l'amélioration de l'état de santé de la personne) représentent quant à elle un peu moins d'**1/10^e** des mesures achevées.

Les temps forts 2024

• Rencontres partenariales

Des rencontres avec les juges des tutelles sur les territoires de Moulins et Montluçon ont pu avoir lieu entre février et octobre 2024. Ces moments d'échanges sont appréciés et importants pour les équipes et permettent la mise en œuvre des mesures confiées (échanges sur les demandes du tribunal et les réponses que le service pourra apporter).

L'Udaf met en place une veille législative, juridique utile pour exercer ses missions de tuteur, curateur. C'est pourquoi le service participe à des réunions d'information proposées par divers partenaires. La Maison Départementale de l'Autonomie a proposé aux professionnels qui œuvrent sur le champ de l'autonomie des temps d'échanges qui ont pour objectifs de donner des informations d'actualités sur ce thème mais également favoriser les rencontres entre les professionnels sur les différents territoires d'intervention.

MJPM et Assistants de service social : une coopération à construire

Les assistants de service social du Conseil départemental et les Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs travaillent régulièrement ensemble auprès d'un même public. Dès lors qu'une mesure de protection est prononcée, l'accompagnement effectué par le service social doit être réorganisé. *Mandataires judiciaires et assistants sociaux de secteur, qu'en est-il du rôle de chacun ?* C'est autour de cette problématique que les professionnels des deux entités ont pu réfléchir ensemble lors d'une matinée d'échanges. Au travers de situations évoquées, les équipes ont pu partager leur quotidien et ainsi comprendre les rôles et limites de chacun.

A l'occasion de la Nuit du Droit organisée par le tribunal de Montluçon, les mandataires judiciaires ont aussi pu présenter leur métier et leurs missions aux professionnels de demain.



• Réflexion éthique sur la création de l'échelle de la bientraitance

En 2024, l'accent a été mis sur la lutte contre la vulnérabilité des publics fragiles et sur la prévention de la maltraitance à leur égard. Au printemps 2024, le service a démarré un travail autour d'une démarche de réflexion éthique. Forts de différents temps d'échanges en équipe, il a d'abord été nécessaire de définir collectivement les concepts de droits, de déontologie et de bonnes pratiques ou encore de responsabilités. A l'issue de ces sessions collectives, une échelle de la bientraitance relative à la prise en charge de la personne protégée a pu être finalisée pour les personnes et familles accompagnées par chaque service.

Retrouvez les échelles de la bientraitance sur le site www.udaf03.fr (rubriques «Protection Juridique des Majeurs» et «MJAGBF»)

• La parole toujours donnée à la personne accompagnée

Un projet autour la démocratie sanitaire

Suite à un retour positif d'un appel à projet de l'ARS relatif à la démocratie sanitaire, le service a pu se positionner sur un projet collectif pour les personnes accompagnées. Pour réaliser ce projet, le service s'est rapproché de l'Ireps (promotion santé Auvergne) afin de permettre la concrétisation de l'action. Un comité de pilotage s'est mis en place en lien avec des personnes protégées du bassin de Moulins afin de faire émerger des idées d'actions concrètes pour la promotion de leur santé. A la suite de deux rencontres du comité de pilotage, le choix s'est porté sur l'organisation d'une activité sportive. Une journée axée autour du sport et de la convivialité s'est tenue le vendredi 27 septembre 2024. Au programme : découverte des ponts de Moulins, jeux et activités physiques adaptées.



Création d'une délégation du Conseil de la Protection et de la Vie Sociale sur le site de Vichy

Le site de Vichy a souhaité mettre en place une délégation du Conseil de la Protection et de la Vie Sociale (CPVS). 6 personnes protégées ont été élues afin de constituer cette délégation.

La mise en place d'un tel collectif vise plus particulièrement l'apprentissage de la citoyenneté à travers la formalisation des mandats : il s'agit d'être en mesure d'exercer ses droits. Pour ce faire, la première réunion du 12 avril 2024 a été l'occasion de reprendre l'étendue de la charte des droits et libertés des personnes protégées.



CPVS Moulins

Une nouvelle équipe du Conseil de la Protection et de la Vie Sociale a été élue en juillet 2024. Ses membres ont souhaité renouveler l'organisation d'une cérémonie des vœux à destination du public accompagné. Le 24 janvier 2024 s'est tenue la deuxième édition de cette cérémonie en présence du Juge des tutelles du tribunal judiciaire de Moulins. Un moment convivial, apprécié de tous !

« Le Mag' des Protégés »

Cette gazette, créée en fin d'année 2022 par les membres du CPVS a poursuivi ses publications. Quatre parutions ont eu lieu en 2024, permettant ainsi de ritualiser sa diffusion auprès des personnes protégées mais également auprès d'acteurs privilégiés.

Retrouvez tous les numéros du « Mag' des Protégés » sur www.udaf03.fr à la rubrique Nos services/ Protection Juridique des Majeurs

Création d'une charte d'accompagnement de la personne protégée

Cette charte fait suite à une réflexion autour de la bientraitance menée en amont par les équipes. La bientraitance occupe en effet une place primordiale dans la relation entre le mandataire et les personnes accompagnées. C'est par un brainstorming que le travail au sein du CPVS a pu démarrer. De nombreuses notions sont ressorties de cette réflexion telles que le respect, la tolérance, l'écoute, le conseil. Autant de valeurs qui ont servi de base de travail pour la création de la charte.



Perspectives 2025

- >> Afin de mieux connaître le champ d'intervention des mandataires judiciaires, le souhait du service est de pouvoir créer un support de communication (papier ou digital) à destination des partenaires mais également des futurs professionnels.
- >> Travailler sur la création d'un groupement collectif pour la prise en charge des majeurs protégés dangereux en lien avec les autres acteurs œuvrant dans le champ de la protection juridique du département.
- >> Maintenir des réunions et temps d'échanges avec les partenaires du territoire afin de poursuivre l'initiative de l'Udaf de faire connaître le rôle et les missions du mandataire judiciaire bien trop souvent méconnus et galvaudés.
- >> Afin de poursuivre les travaux engagés relatifs à l'autonomie des personnes protégées, le service envisage de permettre aux bénéficiaires de consulter leur dossier directement sur l'application « Ma mesure et moi », développée par le logiciel métier Evolution.
- >> Après Moulins et Vichy, l'année 2025 verra aussi la mise en place d'une délégation du Conseil de la Protection et de la Vie Sociale sur le bassin de Montluçon.

Le service des mesures d'accompagnement



Accompagner des familles en difficultés sociales et budgétaires dans le cadre de mesures confiées par le Juge des enfants

La Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial (MJAGBF) est une mesure décidée par le Juge des enfants. Elle s'exerce dans un cadre contraint et s'impose aux familles, avec l'obligation cependant pour le délégué aux prestations familiales (DPF) de « s'efforcer de recueillir l'adhésion des bénéficiaires » pour la gestion des prestations. Le service agréé par les autorités administratives est compétent sur l'ensemble du département de l'Allier et reste le seul intervenant au titre de cette prestation.

Bien qu'elle n'apparaisse pas dans la section relative à de l'assistance éducative du Code Civil, la MJAGBF est positionnée comme une véritable intervention de protection de l'enfance dans la mesure où elle vise à aider les parents à utiliser leur budget notamment pour mieux satisfaire les besoins fondamentaux de leur enfant.

La mesure est prononcée par le Juge des enfants et ce pour une durée d'1 an renouvelable. La MJAGBF a certes un objectif de travail autour du contexte de vie et d'accompagnement de la famille dans la gestion de son budget, mais a également vocation à mettre en œuvre un travail éducatif au sein de et avec la famille, dans plusieurs domaines :

>> **L'organisation du budget et de la vie quotidienne : les besoins relatifs au logement (prévention de l'endettement et de l'expulsion) et à l'entretien des enfants ;**

>> **Le soutien à la parentalité : par un travail au domicile, le DPF va aider les parents à se réinvestir dans l'éducation de leurs enfants ;**

>> **Le lien avec les autres partenaires : cette intervention devra être articulée s'il y a lieu avec les autres mesures de protection de l'enfance (AED, AEMO, TISF), mais aussi les partenaires et services du droit commun relatif à l'accès aux droits, à la prévention de la pauvreté et de l'exclusion.**

L'équipe MJAGBF

4 déléguées aux prestations familiales titulaires du Certificat National de Compétences DPF

1 assistante

1 Chef de service



En 2024, le service a dû faire face à plusieurs mouvements de personnels (départ d'une déléguée aux prestations familiales, congé maternité).

L'équipe restante a dû se rendre fortement disponible pour pallier les absences du fait des délais de recrutement et des temps de formation des nouveaux arrivants.

Le service a également signé un contrat d'apprentissage avec une étudiante afin de finaliser sa deuxième année de BTS en Économie Sociale et Familiale.

Au 31 décembre 2024

109 familles

ont bénéficié d'une MJAGBF
(contre 100 au 31 décembre 2023)

>> ce qui représente **une moyenne de 31 suivis environ par DPF**

Ces 109 mesures concernent **348 enfants mineurs** dont **258 sont placés.**

40 nouvelles mesures prononcées par les Juges des enfants en 2024 et **26 sorties.**

L'année 2024 a été marquée par une nette augmentation du volume des mesures.

Situation au moment de l'ouverture de la mesure : des familles aux multiples vulnérabilités

Les problématiques des familles faisant l'objet d'une MJAGBF sont multiples. Elles cumulent souvent « *une multiplicité de causes dans les difficultés rencontrées* ».

Les MJAGBF semblent ainsi être ordonnées dans bien des cas dans des situations très dégradées. Il s'agit de familles qui se trouvent souvent en situation de grande précarité sociale et économique. L'absence de ressources financières suffisantes pour garantir les besoins fondamentaux de l'enfant constitue d'ailleurs un des premiers motifs pour ordonner une mesure après les compétences limitées en matière d'organisation du budget et de planification des dépenses.

Au niveau départemental, environ 1.400 jeunes sont actuellement admis au titre de l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance)

Evolution de l'activité du service

72 % des familles accompagnées au 31 décembre 2024 étaient des familles monoparentales.

La précarisation des conditions matérielles de vie liée à l'inflation, et notamment l'augmentation des prix à la consommation suscite de l'inquiétude pour les équipes de déléguées aux prestations familiales.

Les motifs de fin de mesure en 2024

- 41%** La majorité des fins de mesure provient d'un **retour à l'autonomie** dans le cadre de la gestion des prestations.
Le travail réalisé par les équipes a permis à la famille de se saisir de l'accompagnement proposé afin de gérer en toute autonomie les prestations familiales dans l'intérêt de l'enfant.
Les principaux effets constatés à la fin des mesures AGBF concernent le développement de l'autonomie des familles dans la gestion budgétaire, ce qui les amène progressivement à gérer librement leur budget. Cette autonomie budgétaire développée et retrouvée fait souvent suite à une modalité d'accompagnement de type « *gestion libre* » établie par le DPF.
- 22%** **Fin de droit aux prestations familiales** : l'évolution de la situation ne permet plus la perception de prestations familiales.
- 15%** **Orientation vers une mesure de protection** : la vulnérabilité des parents induit parfois la mise en œuvre d'une mesure de protection juridique. Au regard des capacités des parents, elle peut parfois coexister avec une MJAGBF.
- 15%** **Absence d'adhésion** : en raison de l'absence d'adhésion manifeste de la famille, le juge peut décider de ne pas procéder au renouvellement de la mesure.
- 7%** **Déménagement vers un autre département** : l'exercice du mandat est poursuivi par un autre service du nouveau lieu de domiciliation de la famille.

Quelques repères qualitatifs

94% des familles ont reçu des visites régulières en 2024

85% des familles ont eu des contacts réguliers (en dehors des visites à domicile) avec leur Déléguée aux Prestations Familiales



Origine des prestations sociales : la CAF, principal financeur des MJAGBF

Les familles faisant l'objet d'une MJAGBF perçoivent principalement des prestations sociales financées par la CAF (98,1 % d'entre elles 2024)

Nombre moyen d'enfants par famille : **2,55** avec une majorité de familles recomposées





Ancienneté des mesures AGBF

Plus de 80 % des mesures exercées par le service ont une durée d'accompagnement inférieure à 5 ans.

Il est en effet légitime d'interroger la pertinence de la MJAGBF dans des durées d'accompagnements supérieures. La mesure doit permettre de rendre des capacités d'agir aux personnes qui rencontrent une période de grandes difficultés, en leur permettant de pourvoir aux besoins fondamentaux de leur(s) enfant(s). Lorsque la mesure se prolonge dans la durée, elle change probablement d'objectif en instaurant une forme de suppléance gestionnaire.



Caractéristiques des enfants concernés par la MJAGBF

La majorité des enfants se trouvent dans un cursus de la maternelle au secondaire. On ne note que très peu d'enfants engagés dans des études supérieures.

Les enfants âgés de moins de 3 ans sont sous-représentés par rapport à la population d'enfants totale. La tranche d'âge des 12-17 ans représente 50% de la population suivie par une mesure AGBF.

Dans les situations pour lesquelles les enfants sont placés, l'accompagnement vise à soutenir les parents dans le maintien des liens parentaux : budget pour les droits de visites, accompagnement dans le projet des parents pour récupérer la garde de leurs enfants notamment au travers du logement, réalisation de certains achats pour les enfants (ameublement, vêtements, fournitures scolaires, jouets, loisirs, etc.). Il vise aussi à travailler le retour à domicile.



Origine de la demande des mesures AGBF

Pour près d'une situation sur 5, les DPF ignorent quelle est l'origine de la demande qui aboutit à l'ordonnance de cette mesure de protection de l'enfant.

Dans 30% des situations environ, les mesures AGBF sont mises en place à la demande de travailleurs sociaux du département dans le cadre de leur suivi des familles connues de l'action sociale. La préconisation d'une MJAGBF est retenue par le Juge des enfants à la suite d'une IP (information préoccupante) et du rapport qui lui est remis à l'issue de l'évaluation (de trois mois environ) par l'équipe pluridisciplinaire départementale dans 9% des cas.

Il arrive assez fréquemment que le juge des enfants ordonne une mesure AGBF après une auto-saisine (30%).

Les temps forts 2024

• Accompagnement numérique

Les familles bénéficiaires d'une MJAGBF ont pu profiter de l'intervention de Guillaume LAVIGNIE, Conseiller numérique de l'Udaf 03, sous forme d'accompagnement individuel permettant d'approfondir leurs connaissances sur l'utilisation des outils numériques.

• Partenariats et rencontres

Tout au long de l'année, l'équipe du service AGBF a participé aux formations proposées par les différents partenaires : formations initiées par la Banque de France, webinaires de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), sensibilisation sur les violences faites aux femmes avec le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF), informations sur les rapports locatifs avec le concours de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL).

Le service co-anime le Carrefour Régional des Déléguées aux Prestations Familiales.

Le service s'inscrit aussi dans des groupes de travail et de réflexion mis en place par l'Unaf sur le champ de la protection de l'enfance et plus particulièrement sur la MJAGBF.

L'implication de l'Udaf auprès de nombreux partenaires a permis une meilleure compréhension de l'intérêt de cette mesure. Elle est désormais mieux connue des partenaires, des services sociaux et judiciaires qui s'en saisissent pour des familles qui rencontrent de grandes difficultés dans la gestion des prestations familiales dans l'intérêt des enfants. Dans le cadre d'un travail d'inter connaissance

professionnelle, l'équipe a également pu rencontrer la cellule départementale «*Enfants tiers accueillants*» (tiers dignes de confiance).

Le printemps 2024 a été marqué par la rencontre avec les juges des enfants du territoire qui ont permis d'échanger sur la cohérence des interventions de l'Udaf au regard de leurs attentes. Ces échanges ont été précieux sur l'utilité de la MJAGBF comme une mesure de protection de l'enfance.

• Les ateliers bien-être

L'année 2024 a été marquée par la poursuite des ateliers bien-être organisés sur le bassin de Montluçon pour les parents. L'exercice de la parentalité pour toutes les familles bénéficiant d'une mesure MJAGBF est bien souvent entravée par des problématiques multiples. Ces situations altèrent l'estime de soi des familles et par conséquent entachent leurs compétences parentales.



Les objectifs de ces ateliers sont multiples :

- >> **Revaloriser l'estime de soi**
- >> **Permettre à chaque parent de se réapproprier son image**
- >> **Permettre aux parents de sortir de l'isolement**

Ces ateliers sont animés par une art thérapeute, une socio esthéticienne et un énergéticien.

• La mise en place de réunions de coordination en début de mesure : une expérimentation à renouveler

L'année 2024 a été également marquée par la mise en place d'une expérimentation en début d'accompagnement. Très souvent les familles accompagnées bénéficient d'autres mesures d'assistance éducative (placement/AEMO...) et il apparaissait essentiel que la MJAGBF puisse s'articuler en adéquation avec les objectifs d'accompagnement des autres mesures. Et ce, qui plus est en début de parcours, pour que le suivi puisse être le plus efficient possible, dès l'instauration de la MJAGBF.

C'est dans cette dynamique que le service AGBF a initié à titre expérimental ces réunions de coordination. Des acteurs des différents services gravitant autour de la situation de la famille (services éducatifs, référents enfants confiés, assistante sociale de secteur...) sont conviés dans un délai de trois mois suivant la nomination du service. Ces réunions ont pour objectifs, de :

- >> **Comprendre les événements qui ont conduit à l'instauration de la mesure**
- >> **S'informer sur les autres mesures exercées auprès de la famille**
- >> **Echanger et croiser les regards sur la situation de la famille pour mieux appréhender le fonctionnement familial et parental, les difficultés et les besoins d'accompagnement repérés, en lien avec la MJAGBF**
- >> **Mettre en place un accompagnement coordonné avec les autres mesures exercées auprès de la famille, dans l'intérêt des enfants**
- >> **Faciliter et fluidifier les échanges en début de mesure**

Les retours des partenaires mais aussi de l'équipe sont très positifs quant à l'instauration de ces réunions en début de mesure et leur mise en place devrait se poursuivre au-delà de la phase expérimentale.

Perspectives 2025

- >> Développer la participation et l'expression du public accompagné par la mise en place d'actions collectives
- >> Poursuivre les ateliers « *Estime de soi* » animés par SHERPA sur le secteur de Moulins. L'Udaf est en effet convaincue de l'intérêt pour les familles accompagnées des bienfaits de ces ateliers.
- >> Maintenir un questionnement collectif pour permettre une réflexion éthique. Cette démarche de réflexion éthique explicite et structurée semble être une étape indispensable dans le processus de décision quant à l'accompagnement apporté. La prise en compte de la dimension éthique reste un axe de travail majeur dans les enjeux du service.



Des réponses concrètes à des demandes toujours plus nombreuses



La loi du 5 mars 2007 renforce la priorité donnée à la désignation d'un mandataire familial.

Ce n'est qu'en l'absence de personne proche du majeur pouvant l'aider ou lorsqu'un conflit familial empêche la désignation d'un membre de la famille qu'un intervenant extérieur, mandataire judiciaire à la protection des majeurs inscrit sur une liste établie par le Préfet de département, pourra être désigné par le juge.

En effet, le juge des contentieux de la protection choisit le protecteur en priorité dans l'entourage du majeur à protéger : famille ou personne ayant des liens d'affection et une relation de confiance avec le majeur protégé.

Le juge des contentieux de la protection choisira la personne chargée de la protection dans l'ordre de priorité suivant : conjoint, partenaire de PACS ou concubin, sauf situation particulière un membre de la famille, une personne résidant avec la personne vulnérable et entretenant avec elle des liens étroits et stables.

La prise en charge familiale représente au plan national, un peu moins de la moitié des mesures prescrites par les juges. Cette volonté forte de privilégier la famille dans la protection des personnes trouve toutefois des limites liées à l'éloignement géographique et à la disponibilité des familles, en particulier dans le contexte d'un vieillissement de la population et de l'augmentation de la précarité.

Dans le département de l'Allier, plus de 3.000 adultes bénéficient d'une mesure de protection (tutelle-curatelle-habilitation familiale). Dans quasiment la moitié des cas, les mesures de protection sont confiées à un membre de la famille. Cette prise en charge familiale entraîne de multiples questionnements.

Le service d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux (ISTF) accompagne depuis plus de vingt ans les personnes dont un proche semble ne plus faire face à ses obligations quotidiennes. Il leur apporte aide et informations, pour comprendre les procédures à entreprendre et les responsabilités auxquelles cette situation conduit.

Organisation interne

Ce service est assuré par des professionnels confirmés : une assistante, deux mandataires judiciaires à la protection des majeurs et bénéficie d'appuis techniques juridiques si nécessaire. Un temps d'encadrement est également dédié au service (veille sociale et juridique, transmission des outils, coordination des actions collectives, etc.).

Depuis 2023, le temps dédié aux chargées de missions et au secrétariat a été ajusté. Aujourd'hui, 0,4 ETP d'intervenantes MJPM sont nécessaires pour le service. Le temps de travail administratif consiste en la gestion des appels téléphoniques, du répondeur, la planification des rendez-vous, l'orientation en fonction des demandes.



Missions du service

Ce service dispense de l'information générale sur les mesures de protection auprès des particuliers et des professionnels et apporte une aide personnalisée aux familles exerçant une mesure judiciaire.

L'Udaf propose un service d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation notamment pour :

- >> **Toute personne susceptible de solliciter une mesure pour elle-même ou pour un tiers**
- >> **Toute personne désignée ou qui peut l'être comme curatrice, tutrice ou dans le cadre d'une habilitation familiale**
- >> **Tout professionnel ou bénévole en lien direct ou indirect avec des personnes protégées ou à protéger. Ils sont des relais auprès des familles et peuvent donc entrer dans le périmètre de l'ISTF.**

145 personnes

ont contacté le service ISTF en 2024
contre 81 l'année précédente
(+ 40% par rapport à 2023)



79% des contacts par téléphone

13% des contacts par mail

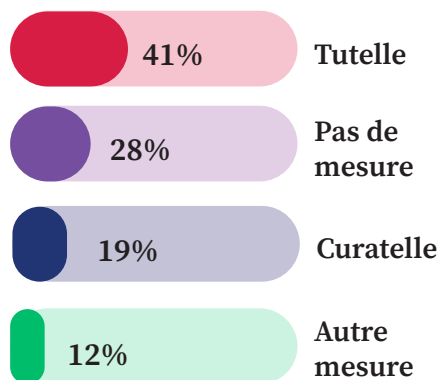


97 personnes reçues
lors d'entretiens personnalisés

Thématiques de consultation :



Type de mesure gérée par le tuteur/curateur/habilité familial



Les demandes des tuteurs et curateurs sont très variées. Néanmoins, la mise en place de la mesure est la thématique pour laquelle le service est le plus sollicité.

Les tuteurs/curateurs/habilités familiaux s'interrogent aussi beaucoup sur leur rôle et leurs obligations dans le cadre du mandat qui leur est confié. Soucieux d'accomplir correctement leur mandat, les tuteurs et curateurs sollicitent très régulièrement le service pour évoquer les risques encourus dans le cadre de leur mission.

Les mesures de protection exercées par les familles sont majoritairement des mesures de tutelle et des mesures de curatelle renforcée dans 60% des situations. On remarque une progression de l'habilitation familiale (8%).

Les proches qui contactent le service sont majoritairement des membres de la famille (enfants, parents, frères et sœurs de la personne majeure protégée). Pratiquement la moitié des personnes amenées à s'interroger sur l'éventualité d'une mesure, sont le ou les enfants de la personne à protéger, ce qui laisse à penser que les mesures familiales concernent majoritairement des personnes âgées en perte d'autonomie.

Les temps forts 2024

- **La diffusion de fiches d'information**

Le service propose régulièrement des fiches d'information sur des thèmes d'actualité ou des thèmes en lien avec la gestion de la mesure.

Au cours de l'année 2024, quatre fiches d'information ont été adressées par mail aux tuteurs/curateurs/habilités familiaux connus du service sur les thématiques ci-contre :

La personne de confiance

La réforme de vérification des comptes de gestion

Les renouvellements de mesures

Les directives anticipées

- **Les formations et actions collectives**



Au total, 22 actions collectives ont été réalisées auprès de familles ou professionnels regroupant 65 personnes.

Les intervenantes du service ISTF organisent de manière régulière des sessions de formation à destination des nouveaux tuteurs, curateurs et habilités familiaux. Ces rencontres ont rassemblé 44 personnes sur l'année 2024 (contre 21 en 2023).

Les retours très positifs des participants démontrent l'intérêt de ces actions collectives qui permettent d'informer les personnes, d'éclairer leurs connaissances, de les rassurer quant à leur situation... Le retour des juges, très positif également, conforte l'Udaf sur la pertinence de ces actions. Des rencontres avec les juges sur les territoires de Moulins et Montluçon ont été organisées en 2024 pour échanger et promouvoir le dispositif ISTF.

- **Des rencontres auprès de professionnels et partenaires locaux**

Au cours de l'année 2024, le service a pu rencontrer :

- L'UNAFAM
- L'association des chefs de services des établissements médico sociaux de l'Allier
- L'association des directeurs d'EHPAD
- Le service d'accueil de jour et le SAVS de SAGESS sur le foyer Balorre
- L'ensemble des assistants sociaux des 4 centres hospitaliers du département
- Les gendarmes de la Maison de Protection des Familles
- Les familles et le personnel de l'association « Voir ensemble »
- La communauté 360 portée par l'UNAPEI
- Le service d'aide à domicile BVAD et VITALLIANCE
- Les équipes de la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) sur les bassins de Vichy et Moulins
- La plateforme SAMU SANTE
- Le service social de la Caisse d'Allocations Familiales
- Le dispositif Réponse Accompagnée pour Tous (RAPT)
- Le service d'accueil familial (SAF 03)



L'objectif de ces rencontres était de reprendre les bases légales et réglementaires des différents régimes de protection mais aussi de permettre aux professionnels d'accompagner au mieux des personnes ou familles nécessitant d'être aidées ou protégées et qu'ils rencontrent dans le cadre de leurs fonctions. Au travers de ces réunions ce sont plus de 70 personnes (professionnels ou non) qui ont pu être sensibilisées sur ces thématiques.

- **Participation aux sessions de formations des bénévoles de France ALZHEIMER**



L'année 2024 a également permis au service ISTF d'être à 3 reprises aux côtés des bénévoles de l'association France Alzheimer pendant leurs différentes sessions de formation.

- **Témoignage sur le mandat de protection future**

Le mandat de protection future est une innovation importante de la loi du 5 mars 2007 permettant à toute personne d'organiser pour le futur sa protection ainsi que celle de ses biens, pour le cas où elle ne serait plus en capacité de la faire elle-même.

Cette mesure se décline avec le mandat « *pour autrui* » qui permet aux parents d'un enfant souffrant d'un handicap ou d'une maladie de désigner la personne physique ou morale chargée de sa représentation, lorsqu'ils ne seront plus en capacité de le faire eux-mêmes.

Le service a souhaité mettre en lumière ce dispositif par l'intermédiaire du témoignage d'une personne qui a choisi d'anticiper l'avenir via ce dispositif. Il ressort de cet entretien un certain apaisement dans le fait d'anticiper les décisions propres à sa personne et à son patrimoine.

L'Udaf a à ce jour signé cinq mandats de protection future avec des particuliers. Ils sont dits « *en veille* » jusqu'à leur activation.



- **Participation à des forums et journée thématiques**



28 mai

RÉUNION D'INFORMATION UNAFAM

Julie AUGUSTE-LIONNET est intervenue à l'occasion d'un temps d'information organisé par l'association Unafam sur la thématique « *La protection juridique : comment protéger un proche vulnérable ?* »

13 juin et 15 octobre

PORTES OUVERTES MAISONS FRANCE SERVICES

Les Maisons France Services d'Ebreuil et de Cérilly ont organisé des journées d'échanges afin d'informer les habitants de leurs territoires sur les services pouvant leur apporter leur aide au quotidien. Le service ISTF était présent lors de ces deux journées.



27 juin

JOURNÉE EUROPÉENNE DE VOS DROITS EN SANTÉ

L'équipe du service ISTF a participé à la journée Européenne de vos Droits en Santé au sein de la polyclinique Saint Odilon de Moulins, organisée notamment par les Représentants des Usagers de l'établissement désignés par l'Udaf, l'occasion d'aller à la rencontre des patients et de leurs familles.



17 septembre

JOURNÉES DU PATRIMOINE

Le Tribunal Judiciaire de Moulins a ouvert ses portes à l'occasion des Journées du Patrimoine. Le service ISTF était présent pour informer le public sur les mesures de protection, le mandat de protection future, etc.

8 octobre

JOURNÉE DÉPARTEMENTALE DES AIDANTS DE L'ALLIER (JDA)

Le service ISTF a aussi participé à la 3^{ème} édition de la JDA à l'Espace Chambon de Cusset afin de répondre aux questions des aidants, associations, institutionnels et partenaires autour de la thématique « Prendre soin de soi pour mieux accompagner ».



Du 18 au 24 novembre

SEMAINE DU HANDICAP

A l'occasion de cette semaine dédiée organisée par le CCAS de la ville de Cusset, le service ISTF a accueilli les visiteurs sur son stand d'information.



Du 2 au 6 décembre

3^{ème} ÉDITION DE LA SEMAINE DE LA MEDIATION FAMILIALE

A l'occasion de cette semaine co-organisée par l'Udaf et Parentèle, le service ISTF a proposé sur chaque bassin un groupe de paroles pour les proches aidants sur le thème « Avant, pendant et après une mesure de protection ».

Perspectives 2025

Le service va poursuivre les actions déjà engagées et contribuer au développement :

>> Des actions de formations collectives en direction des familles notamment autour des mesures de protection, des dispositions à prendre à l'ouverture d'une mesure... en développant les moyens d'interventions du service

>> De la promotion du service au niveau local et national en participant à divers événements publics et groupe d'échanges

De nouvelles pistes d'actions sont à explorer et travailler comme par exemple l'organisation d'une journée thématique à destination des professionnels et des familles sur les mesures alternatives aux mesures de protection juridique.

Médiation Aidants/Aidés



En France, 8 à 11 millions de personnes soutiennent un proche en situation de handicap, en perte d'autonomie ou avec une maladie chronique ou invalidante.

Les proches aidants sont de plus en plus sollicités et l'aidance a de nombreux impacts sur leur santé, leur vie sociale, leur temps libre ou encore leur vie professionnelle.

Face à des situations parfois difficiles à vivre, des conflits peuvent émerger entre l'aidant familial apportant son soutien et la personne aidée, ou entre membres de la famille : désaccord sur une entrée en établissement, obligation alimentaire, organisation de l'aide à domicile, décision d'une mesure de protection juridique...

Pour renouer le dialogue, gérer les situations conflictuelles, trouver ensemble des solutions, les familles peuvent faire appel à un médiateur familial professionnel spécialisé, diplômé d'Etat, et formé spécifiquement par l'Unaf. Il accompagne les familles en toute confidentialité et impartialité dans la recherche de solutions adaptées. Ce travail se base sur l'autonomie et la responsabilité des personnes concernées par des situations de conflits ou de rupture.

Expérimentée avec succès dans 18 départements dont l'Allier depuis 2020, la médiation familiale entre aidants et aidés (MAA) s'intégrera dans le nouveau référentiel national de médiation et permettra ainsi d'établir les bases d'un futur maillage national pour 2025.



Missions du service

Les médiations sont confiées à Marianne BELIN, précédemment mandataire judiciaire à la protection des majeurs et diplômée d'Etat, qui a bénéficié d'une formation complémentaire dispensée par l'Unaf afin d'appréhender au mieux le champ de la dépendance et de l'accompagnement spécifique du public rencontré. La participation à des temps d'analyse de la pratique et/ou supervision est une obligation pour le service.

Des remontées nationales de ce dispositif nous permettent de partager ces informations sur les personnes pouvant participer à ce type de médiation :

- >> **confrontées à leur perte d'autonomie**
- >> **pouvant être au stade initial d'une maladie neurodégénérative**
- >> **en situation de handicap**
- >> **faisant parfois l'objet d'une mesure de protection**

Le recueil de leur volonté implique dans la grande majorité des situations un temps de médiation plus long en raison de la vulnérabilité de la personne (comprendre les enjeux pour s'exprimer). Certaines familles ne recourent qu'à l'entretien d'information en MAA, stoppant le processus de médiation à ce stade et déclarant qu'ils organiseraient par la suite une réunion intra familiale.

Néanmoins, l'évaluation du dispositif médiation aidants/aidés constate des effets positifs dès la phase des entretiens d'information : **56,4% des participants ont déclaré que ces entretiens leur avaient permis de prendre conscience de la situation.**

L'arrêt de la médiation à ce stade ne doit pas être considéré comme synonyme d'échec.

Dans la très grande majorité de ces situations, la médiation ne se limite pas au couple aidant familial mais implique l'ensemble de la famille (frère, sœur, parents, conjoints, enfants...). Dès lors, le nombre de personnes participantes augmente par rapport aux médiations familiales dans le cadre de séparations ou divorces.

Selon la composition de la famille et la nature des conflits (plusieurs « sous-groupes » ou clans par exemple au sein d'une famille), il est nécessaire d'organiser avant la séance de médiation commune, plusieurs séances avec ces sous-groupes ou en individuel. Leur nombre peut être très variable en fonction de l'antériorité du conflit et de la taille de la famille.

En moyenne 4,5 personnes participent aux séances de médiation.

Il faut prendre en compte également dans cette médiation :

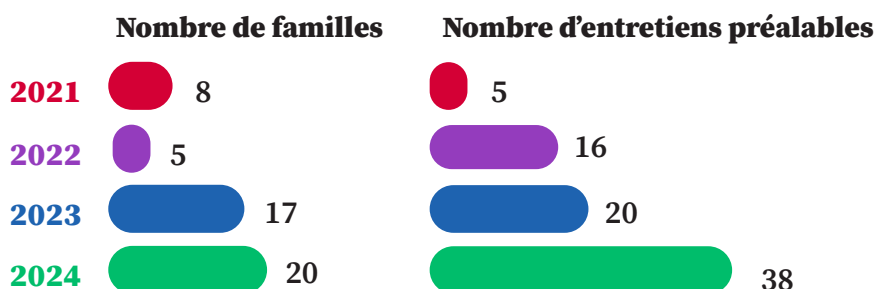
>> **l'éloignement géographique : l'ensemble des parties prenantes ne vivent pas nécessairement dans le même département.**

>> **la complexité de l'environnement autour du handicap et la perte d'autonomie.**

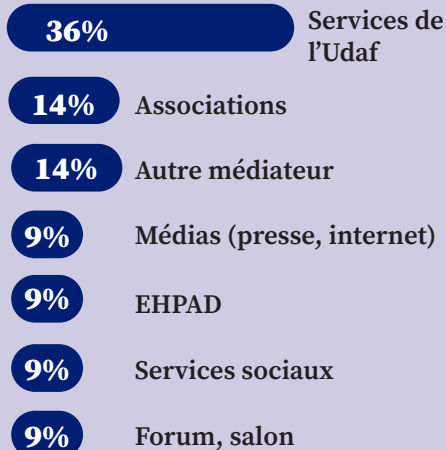
L'activité en chiffres

Activité en hausse avec une augmentation de **+ 40%** du nombre d'entretiens réalisés cette année.

Ces entretiens sont un échange personnalisé en présence d'une seule ou de l'ensemble des personnes concernées par la démarche. Il leur permet de décider de s'engager ou non, en toute connaissance de cause, dans une médiation familiale. Il peut y avoir plusieurs entretiens préalables pour un même processus de médiation.



Connaissance du service :



Nombre de médiations terminées :
aucune en 2021
2 en 2022
5 en 2023
3 en 2024

L'activité du service est seulement constituée de médiations conventionnelles : elles sont initiées par les intéressés eux-mêmes.

Les rendez-vous de médiation

Il s'agit d'un temps d'écoute, d'échanges et de médiation qui permet d'aborder les différentes dimensions du conflit, de rétablir les relations dans la famille et de rechercher des accords mutuellement acceptables.

La durée de ces séances est de **1h30 à 2h en moyenne.**

Le nombre de séances ne suffit pas à quantifier le temps de travail de la médiatrice. Il est important de préciser que les séances de médiations intergénérationnelles sollicitent davantage le professionnel que les autres médiations (co médiations nécessaires dans certaines situations, processus renforcé spécifique, temps de préparation en amont).

Thématiques traitées dans le cadre de la médiation aidants/aidés :

- La **perte d'autonomie** et ses conséquences tant sur la personne que sur le système familial
- La **vulnérabilité** (au sens large) d'un proche
- Les **problématiques sur le maintien à domicile**
- Une **demande de protection juridique**

Les temps forts 2024

• La promotion du service

Pour 2024, la communication a été orientée à la fois

>> Vers les familles directement

- Publications sur la page facebook et le site internet de l'Udaf
- Articles dans la presse locale et dans la revue de l'Udaf « *la Famille bourbonnaise* »
- Interview AFP relative à la perte d'autonomie
- Dépôt et envoi de flyers dans des lieux publics fréquentés par les familles
- Tenue de stands d'information lors de forums et journées départementales (Journée Départementale des Aidants, forum des aidants à Montluçon, Journées du Patrimoine au Tribunal judiciaire de Moulins, Semaine du handicap, Semaine Bleue, Journée Européenne de vos Droits en Santé)

>> Vers les professionnels pouvant orienter les familles

Le service a réalisé plus de 15 informations partenariales, soit lors d'entretiens individuels soit lors d'une présentation aux équipes :

UNAFAM

France Alzheimer

Association des chefs de services des établissements médico sociaux de l'Allier

Association des directeurs d'EHPAD

Service d'accueil de jour et le SAVS de SAGESS sur le foyer Balorre

Maison de Protection des Familles

Communauté 360 - Unapei Pays d'Allier)

Services d'aide à domicile BVAD et VITALLIANCE

Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) sur les bassins de Vichy et Moulins

Plateforme SAMU SANTE



Le nombre d'informations collectives est très important avec sur l'année 2024 une sensibilisation des établissements d'accueil qui a permis de toucher un nouveau public.

• Focus sur la dépendance et la perte d'autonomie

Après la création du flyer de promotion spécifiquement adressé aux Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs, le service a souhaité cette année mettre l'accent sur les conséquences de la perte d'autonomie d'un proche en créant un flyer à destination des professionnels mais aussi des familles relatif à l'obligation alimentaire. L'objectif de cet outil est de permettre à quiconque de repérer les situations conflictuelles qui peuvent exister du fait de la participation financière dans le cadre de l'obligation alimentaire.



- **3^{ème} édition de la semaine de la médiation : des échanges riches autour de l'aidance et un public diversifié**

Début décembre, le service, en partenariat avec Agirc Arrco et Parentèle, a co organisé une série d'événements sur les thématiques de l'aidance et des enjeux juridiques liés à la perte d'autonomie. Ciné-débats et groupes de parole se sont tenus à Vichy, Moulins et Montluçon, attirant un large public composé de professionnels (Juges aux Affaires Familiales, partenaires associatifs) et du grand public (aidants familiaux, retraités, étudiants CESF).

**Des échanges riches
autour de l'aidance et
un public diversifié**

Un webinaire à destination des professionnels de l'hébergement et de l'accueil des personnes âgées a également été organisé.

Ces événements ont réuni une centaine de personnes, témoignant du fort intérêt de ces thématiques et des enjeux qu'elles recouvrent.

À Moulins, Pierre Flamand, chargé de mission à l'Unaf, a également participé au ciné-débat autour du film «*Photo de famille*». Ces échanges furent l'occasion d'illustrer les interactions entre le cadre national établi par l'Unaf pour promouvoir la MAA et les initiatives locales déployées par le service.

Les participants ont pu évoquer leurs situations familiales et poser des questions telles que :



*« Je m'occupe de ma mère âgée qui rencontre des difficultés cognitives. Quelles ressources sont disponibles pour nous aider ? »
« Nous sommes seules, ma sœur et moi, à nous occuper de notre père. Comment impliquer davantage nos frères qui habitent loin ? »*

Ces événements ont mis en lumière une forte demande d'information et d'accompagnement sur ces enjeux sociétaux croissants, liés au vieillissement de la population. Un franc succès qui témoigne de l'importance de ces échanges pour sensibiliser et répondre aux besoins des familles et des professionnels.

Perspectives 2025

Cette année riche en actions et rencontres a été davantage tournée vers la promotion du dispositif. Ces nombreuses rencontres ont permis d'inscrire le service dans un réseau de partenaires et d'être ainsi identifié en tant que professionnels de la médiation familiale. Cette reconnaissance a toute son importance dans le cadre de la demande d'agrément effectuée auprès du comité des financeurs afin de permettre à l'Udaf de porter un service de médiation familiale classique.

>> L'Udaf souhaite s'attacher à renforcer la synergie entre, d'une part, son service de protection juridique des majeurs et le service d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux et, d'autre part, les services de médiation afin d'orienter efficacement les familles vers ce dispositif.

>> Les différents temps d'échanges avec les partenaires amènent à réfléchir à la mise en place de temps de permanences d'information à destination des aidants et des familles dans des lieux spécifiques.

>> Le service souhaite poursuivre la construction de projets transverses avec les autres services de l'Udaf afin de permettre encore et toujours un renforcement de l'offre pour les familles.

“ Les services aux familles ”



Le Point Info Famille est un lieu d'accueil et d'écoute accessible à toute personne qui souhaite obtenir, de manière anonyme, confidentielle et gratuite, une information, trouver une solution, mieux connaître les professionnels et associations du département. Le Point Info Famille répond aux problématiques du quotidien : la garde d'un enfant, l'aide à un proche en perte d'autonomie, la résolution d'une difficulté sociale ou économique au sein de la famille, une question juridique ou administrative, l'aide à la fonction parentale, etc.



Missions du service

- **Inform**er en délivrant des données fiables et actualisées et apporter une réponse de proximité.
- **Orienter vers l'organisme (institutionnel ou associatif) compétent** pour accompagner la personne/famille dans ses démarches.

Le service est accessible à toutes les familles de l'Allier par téléphone, mail ou sur rendez-vous au siège de l'Udaf à Moulins. Le mode de contact privilégié par les demandeurs est le téléphone.

Le nombre de demandes traitées par le Point Info Famille en 2024 a été légèrement supérieur à celui enregistré en 2023. Malgré une activité en diminution au fil des années, le service reste tout au long de l'année mobilisé pour informer les familles sur tout sujet lié à la vie quotidienne.

24 interrogations en 2024 sur les thématiques suivantes :

- 8** concernant l'emploi entre particuliers
- 6** sur le logement
- 3** relatives aux prestations sociales
- 2** sur la thématique du droit
- 2** en matière de consommation
- 1** sur la protection juridique des majeurs
- 1** sur le handicap
- 1** en matière d'éducation/formation

Se faire connaître auprès des familles et des professionnels



Le Point Info Famille est présent sur les ondes de RCF chaque mardi (hors trêve estivale de juillet et août). A l'occasion d'une chronique de 3 minutes, diffusée sur les 4 départements de la région Auvergne, il délivre des informations sur une thématique liée à l'actualité, souvent en lien avec la consommation et le budget des familles mais aussi sur des thématiques pouvant intéresser un large panel d'auditeurs.

42 émissions en 2024 Quelques thèmes :



L'emploi entre particuliers
Le budget (enveloppes budget, prêts familiaux ou amicaux, frais de santé)
Les infos pratiques au quotidien (déménagement, dons aux associations, aides et bons plans pour accueillir bébé, etc.)
Les dispositifs d'aides financières (PrimeAdapt', PrimeRénov', chèque énergie, etc.)
Le numérique (utiliser France Connect, déposer une plainte en ligne, etc.)
L'aide aux aidants
Les impôts

En 2024, le Point Info Famille a aussi pu relayer des informations aux familles de l'Allier via la rubrique « *Infos Pratiques* » de la revue de l'Udaf, « *La Famille Bourbonnaise* », publiée 2 fois par an. En mai, le Point Info Famille a présenté le nouveau site référence en matière d'emploi à domicile (France Emploi Domicile) et en novembre, il a proposé un article sur le tri des déchets et les nouvelles signalétiques présentes sur les produits de consommation.

Le Point Info Famille va au contact des familles mais aussi des professionnels lors de forums et salons. Il a ainsi participé à la 3^{ème} édition de la Journée des Aidants de l'Allier ou aux Forums des Professionnels de la Parentalité organisés par le Réseau Parents 03.

Mais l'année 2024 a aussi permis une nouvelle forme de communication pour aller au-devant des familles : des publications mensuelles sur la page Facebook de l'Udaf de l'Allier. Chaque mois, le Point Info Famille dispense un conseil ou communique une actualité utile aux familles. 8 publications, sous l'appellation « *Conseil du Point Info Famille* », ont été publiées au cours de l'année et ont donné lieu à un total de 1.400 vues.



Partenariat autour de l'emploi à domicile

Le Point Info Famille assure la fonction de point relais en matière d'emploi entre particuliers depuis 2016. Le Réseau France Emploi Domicile (ex Réseau Particulier Emploi), est l'interlocuteur privilégié pour obtenir de l'information sur l'emploi à domicile entre particuliers, tant du côté des employeurs que des salariés. Le Point Info Famille est l'un des interlocuteurs relais dans l'Allier en assurant la fonction d'Espace France Emploi Domicile.

Un Espace France Emploi Domicile (EFED) a un double objectif :

- **améliorer l'information des usagers sur l'emploi à domicile ;**
- **soutenir le développement de la professionnalisation des emplois familiaux.**



L'EFED accueille et informe gratuitement tout (futur) particulier employeur, (futur) salarié, aidant et professionnel dans un objectif de sécurisation de la relation d'emploi et de professionnalisation.

Comment embaucher une assistante de vie ? Comment adhérer au CESU ? A quelles exonérations ai-je droit ? Comment gérer la relation de travail avec ma garde d'enfants à domicile ? Comment rompre le contrat de travail ? Autant de questions auxquelles l'EFED du Point Info Famille peut apporter un premier niveau de réponse, complété si besoin par les professionnels du réseau et par des consultations juridiques lorsque le dossier est plus complexe (fin de contrat, calcul de la rémunération, etc.). 3 demandes ont donné lieu à des consultations juridiques gratuites, un vrai plus pour les employeurs et leurs salariés pour régler (ou éviter) tout litige, notamment d'un point de vue financier.

Le Point Info Famille reçoit toute information utile pour répondre aux interrogations des employeurs et salariés et participe à des sessions de formation. Il est convié tout au long de l'année à des temps dédiés à l'actualisation de ses connaissances : les « Cafés Actus ». Ces rendez-vous permettent de se familiariser avec les nouveautés du secteur. Le Point Info Famille a participé à 6 « Cafés Actus » en 2024 mais aussi à une session de réactualisation de ses connaissances, « 120 minutes pour comprendre l'emploi à domicile ». Ces sessions reprennent les grands principes et les bases de l'emploi à domicile.

Le Point Info Famille dispose aussi d'une plateforme numérique, Talk Spirit, qui fonctionne sur le principe d'une messagerie, sur laquelle les Espaces France Emploi Domicile peuvent poser des questions. Les animateurs de France Emploi Domicile peuvent répondre et envoyer tout document ou lien utile via cet outil, par exemple les actualisations des grilles de salaire.

Perspectives 2025

>> L'année 2025 marquera, en novembre, les 20 ans d'existence du Point Info Famille.

>> Le service poursuivra tout au long de l'année son activité d'information des familles en communiquant via les différents réseaux de communication de l'Udaf. Les émissions de radio et les publications régulières sur Facebook seront maintenues et contribueront à la transmission d'informations pour relayer toutes les nouveautés, les changements législatifs, pouvant concerner les familles au quotidien.

>> La convention de partenariat avec France Emploi Domicile sera renouvelée à l'été 2025.

Point Conseil Budget

Dispositif labellisé, le Point Conseil Budget (PCB) a pour objectif de prévenir les difficultés financières conduisant aux situations de mal-endettement et de surendettement ou à leur réitération. Le service a été mis en place sur l'arrondissement de Montluçon en janvier 2020 puis étendu à l'ensemble du département en janvier 2021.



Missions du service

- **Inform, conseiller et orienter** vers d'autres acteurs dès que nécessaire, notamment pour bénéficier d'aides ;
- **Établir un diagnostic de la situation** de chaque personne ou d'une famille ;
- **Proposer un accompagnement budgétaire ponctuel**, un accompagnement pendant et après une procédure de surendettement.

Les accompagnements PCB sont mis en œuvre par deux Conseillères en Économie Sociale et Familiale (CESF).

Le Point Conseil Budget est ouvert à tous. Les conseillères du service peuvent aller à la rencontre des familles dans des lieux d'accueil au plus proche du domicile des demandeurs.

Un Point Conseil Budget est :

>> Un acteur de proximité qui a été labellisé par l'Etat sur la base d'un cahier des charges national, qui propose un service de conseils, d'accompagnement ou d'orientation en matière budgétaire.

>> Un service d'accompagnement budgétaire ouvert à tous.

Les conseils sont confidentiels, personnalisés et gratuits pour les personnes accompagnées.

L'objectif des PCB est de prévenir et traiter les difficultés financières. Il vise à prévenir le mal-endettement et les situations de surendettement, à accompagner tout public dans la gestion de leur budget et à renforcer l'efficacité de la procédure de surendettement par un accompagnement personnalisé.

Le PCB de l'Udaf de l'Allier a intégré le microcrédit dans les actes-métiers du PCB. Ce choix revêt deux intérêts majeurs :

>> Le public a davantage recours au PCB : 38% du public sollicite le service avec pour première intention le microcrédit, alors même que le recours au microcrédit reste faible. De ce fait, le public bénéficie à la place d'un suivi PCB pour enrayer les difficultés budgétaires en amont d'une demande de crédit. Le microcrédit reste donc une porte d'entrée non négligeable du PCB.

>> Le microcrédit peut permettre le maintien ou l'insertion dans l'emploi via la possibilité de financer un remplacement de véhicule nécessaire aux trajets professionnels et par conséquent le maintien des ressources.

227 personnes

ont saisi le PCB en 2024

(+ 28% par rapport à 2023)

83 sur le secteur de **Vichy**

86 sur le secteur de **Moulines**

58 sur le secteur de **Montluçon**

148 de ces contacts ont abouti à un accompagnement régulier.

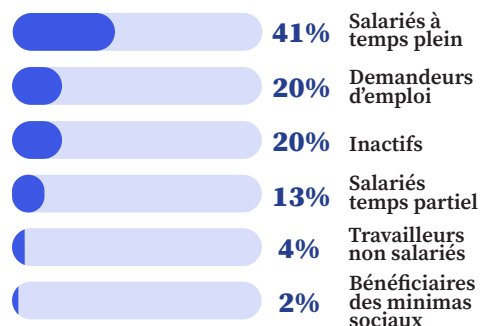
120
femmes



107
hommes



Situation professionnelle des demandeurs



78% des personnes accompagnées par le PCB sont seules (célibataire, séparé(e), divorcé(e), veuf(ve).

- **Mise en œuvre d'un logiciel métier pour l'exercice des accompagnements PCB**

Depuis, le 1^{er} Janvier 2024, le PCB utilise le logiciel Budg&Co déployé par l'Unaf. L'équipe PCB a pu s'approprier rapidement l'outil en suivant notamment plusieurs webinaires pour les former sur son utilisation quotidienne. Cet outil très attendu par le service facilite la pratique quotidienne.



- **Trois nouveaux partenariats établis dans le champ de l'activité économique**

Le PCB a signé une convention de partenariat avec deux entreprises du secteur Moulinois, la SCACENTRE Yzeure et le Centre E. LECLERC Avermes, pour accompagner leurs salariés. Le service tient une permanence tous les deux mois au sein des entreprises. Une présentation du service PCB et de ses missions a été réalisée auprès de l'ensemble des managers pour favoriser un meilleur repérage des salariés en difficulté.

Un partenariat a aussi été initié avec LASER emploi et se formalise via une permanence une fois par mois au sein de l'entreprise pour proposer un accompagnement budgétaire à leurs salariés.

- **Co-animation des ateliers budget dans le cadre du SNU en partenariat avec la Banque de France**

Fort du partenariat avec le service, la Banque de France a sollicité le PCB pour co-animer les sessions d'information auprès des jeunes volontaires du Service National Universel (SNU). Le PCB a ainsi participé à 4 journées SNU et a pu intervenir auprès de 438 jeunes. Les deux Conseillères PCB ont pu bénéficier en amont d'un temps de formation par la Banque de France notamment pour s'approprier l'outil pédagogique utilisé (Escape Game « *Sur la piste de Matthieu* »).



- **Participation du PCB à la 2^{ème} Journée Départementale de l'Hébergement et du Logement**

L'Udaf de l'Allier a participé à la 2^{ème} édition de cette journée organisée par la SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation) dont le but est notamment de permettre aux acteurs de l'hébergement de se rencontrer. Le Point Conseil Budget était présent sur le stand de l'Udaf.

- **Initiation d'un travail commun avec le service d'Action Sociale du Ministère des Armées autour de la création d'un outil pédagogique numérique budgétaire**

Le service PCB et deux Assistantes de Service Social du Ministère des Armées travaillent conjointement à la création d'un outil qui sera utilisé pour l'animation d'ateliers collectifs autour de la thématique du budget. Leur souhait est de proposer un outil ludique et innovant. Avec le concours du Conseiller numérique de l'Udaf, l'outil devrait être finalisé dans le courant du 1^{er} trimestre 2025.



- **Intégration du groupe de travail national Unaf - Actions Collectives**

Ce groupe de travail a pour objectif de créer des contenus et des référentiels d'animation « *clés en mains* » qui seront mis à disposition des Udaf portant des PCB. Ces outils permettront de valoriser un socle commun de bonnes pratiques.

• Des actions collectives

En sus de la co-animation des ateliers SNU, le PCB a proposé 4 actions collectives autour de la thématique du budget et mobilisé ainsi 66 participants :

26/01/2024 : étudiants Assistants de Service Social (ASS) 2^{ème} année (Croix Rouge Compétence - site de Moulins)

08/02/2024 : ADEM (Chantier d'insertion Dompierre-sur-Besbre)

20/02/2024 : UEMO (Unité Educative en Milieu Ouvert) – Protection Judiciaire de la Jeunesse - Mineurs incarcérés

21/03/2024 : ADEM (Chantier d'insertion Dompierre-sur-Besbre)

Promotion du Point Conseil Budget

Des actions de communication sont menées tout au long de l'année pour promouvoir le Point Conseil Budget auprès des familles et des partenaires.

Le PCB est notamment présent régulièrement sur les réseaux sociaux de l'Udaf. Des publications dédiées portant sur des thématiques en lien avec l'actualité de la consommation ou avec des événements spécifiques récurrents (les soldes, les vacances, Noël) sont diffusées pour donner des conseils pratiques et rappeler l'existence du service.

L'Udaf assure aussi la promotion de ses services à travers les médias et notamment la radio. Le Point Info Famille anime chaque semaine sur RCF Allier une émission sur l'actualité qui porte régulièrement sur des questions de consommation. Cette émission permet de parler des problématiques budgétaires des familles et de mettre en avant des services comme le PCB qui peuvent les accompagner. En 2024, 6 des 42 émissions enregistrées ont permis d'informer les auditeurs sur l'existence du PCB au travers de sujet en lien avec l'accompagnement budgétaire ou les difficultés rencontrées par les familles au quotidien (apprendre à gérer son budget, réagir en cas de difficultés, astuces pour épargner ou dépenser mieux). Enfin, le site internet de l'Udaf permet de retrouver toutes les informations concernant le fonctionnement du service, notamment un clip de présentation, mais aussi des outils (un livret de conseils budgétaires par exemple). Il permet aussi de diffuser les actualités du service comme sa participation à certaines actions (portes ouvertes de la Maison France Services à Ebreuil, participation au SNU).



**9 publications en 2024
qui ont généré près de
1.900 vues.**

Perspectives 2025

>> Déployer de nouvelles actions collectives en lien avec la participation au groupe de travail Unaf (actions collectives) tout en favorisant une certaine synergie entre les services de l'Udaf de l'Allier

>> Poursuivre le développement partenarial et la promotion du service



Le partenariat établi entre l'Udaf de l'Allier et Action Logement s'inscrit dans la convention cadre signée entre l'Unaf et Action Logement en date du 15 Juillet 2019 puis renouvelée pour la période 2024-2027. La volonté partagée des deux institutions est de créer une chaîne partenariale entre Action Logement et le réseau Unaf/Uraf/Udaf dans l'objectif :

- >> d'identifier, orienter et accompagner les salariés en difficultés et en grandes difficultés de logement ;
- >> d'informer les salariés des dispositifs d'aides proposés par Action Logement.

Action Logement s'adresse uniquement aux salariés des entreprises de plus de 10 personnes.



Missions du service

Action Logement a confié quatre types de missions à l'Udaf :

- **Diagnostic complémentaire**

Il s'agit d'établir un diagnostic global (social, familial, financier) de la situation du bénéficiaire).

Le diagnostic est demandé par Action Logement Services (ALS) lorsque la réalisation d'une évaluation par leur service est impossible (absence de document, salarié qui ne peut se rendre disponible) ou parce qu'il est nécessaire d'avoir une connaissance plus approfondie de la situation (évaluation des situations complexes).

- **Accompagnement Social niveau léger**

L'accompagnement porte essentiellement sur la problématique budgétaire et administrative en lien avec la prévention des impayés de charges liées au logement (aide à la gestion budgétaire, aide à la mise en place d'un plan BDF...).

Cette mesure peut être préconisée pour :

- >> Donner un coup de pouce à l'entrée dans le logement : conseils, ouverture des droits, prévention précarité énergétique (écogestes...)
- >> Faire le relais avec les services de droits communs et sécuriser la fin d'un accompagnement

- **Accompagnement Social niveau moyen**

Cet accompagnement vise l'accès (ou sécurisation de l'accès) et le maintien dans le logement. Le public visé rencontre des problématiques multiples et cumulées. Il s'agit de lever les freins à l'autonomie.

- **Accompagnement Social niveau renforcé**

Il s'agit d'un accompagnement approfondi dès le démarrage de la mesure. Il s'adresse à un public qui rencontre des situations complexes et pour lequel il est nécessaire de mettre en place les actions facilitant l'accès au logement. Un accompagnement physique dans les démarches est requis.

Ces mesures étaient auparavant exercées par les deux Conseillères PCB. Depuis le dernier trimestre 2024, les mandats ALS sont confiés aux travailleurs sociaux du service ASLL, la finalité des mesures étant quasi à l'identique.

Prédominance des problématiques rencontrées

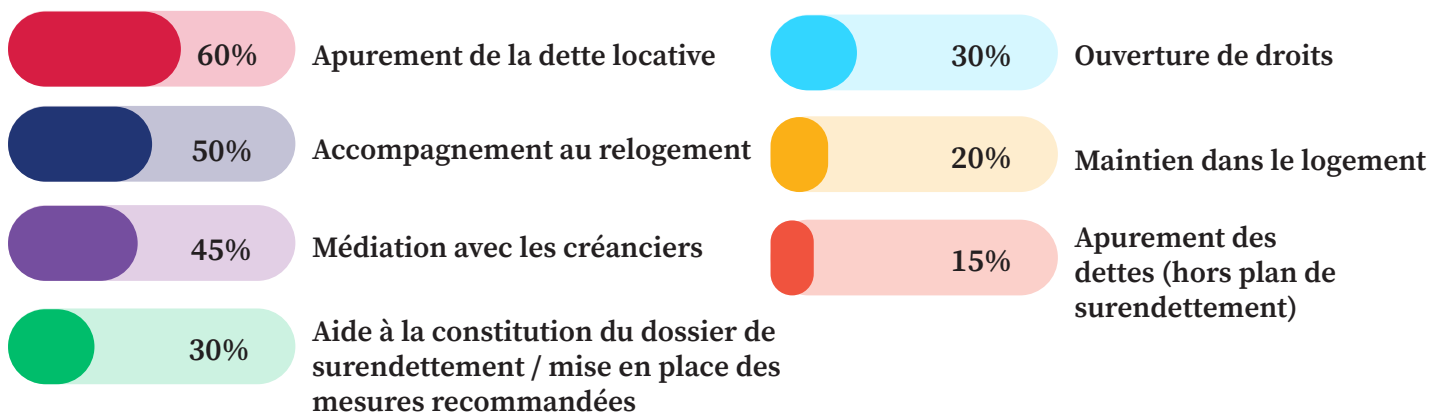
95% des bénéficiaires orientés présentent une problématique de logement se traduisant par des dettes locatives ou de charges courantes.



Type d'accompagnement réalisé

L'accompagnement budgétaire et administratif prédomine, puisque **100%** des personnes suivies en ont bénéficié.

D'autres actions ont été menées en lien avec les missions confiées :



Activité 2024

20 mesures exercées sur l'année 2024 dont 4 mandats confiés en 2023 qui se sont poursuivis en 2024 réparties de la manière suivante :

Accompagnement Social Niveau léger : 12

Accompagnement Social Niveau moyen : 8

Profil des personnes accompagnées



majoritairement des femmes : **65%**

35-54 ans tranche d'âge la plus représentée

35% du public accompagné sont des couples mariés ou en concubinage

Majoritairement des salariés à temps plein



Origine géographique du public accompagné :

55% bassin de Vichy

25% bassin de Moulins

20% bassin de Montluçon

Accompagnement Social Lié au Logement



Définition de la mesure d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)

La loi n°90-449 du 31 mai 1990, dite loi Besson, visant la mise en œuvre du droit au logement, modifiée par la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, prévoit la prise en charge de mesures d'accompagnement social individuelles et collectives lorsqu'elles sont nécessaires à l'installation ou au maintien dans un logement des personnes ou des familles ciblées dans le cadre du Plan Départemental d'Accès au Logement et à l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD). Cette loi a également instauré le Fonds de Solidarité Logement (FSL) qui vise à mettre en œuvre le droit au logement des personnes les plus démunies.

Le dispositif FSL comprend :

- >> Des aides financières pour les ménages ayant besoin d'une aide pour accéder au logement, ou pour s'y maintenir dans des conditions normales (impayés locatifs, impayés d'énergies...).
- >> Un dispositif d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) permettant de proposer un accompagnement spécialisé et limité dans le temps pour des démarches d'accès ou de maintien dans le logement.

L'ASLL est une mesure éducative visant à accompagner les ménages dans une démarche d'autonomie lors de l'accès dans un logement ou du maintien dans celui-ci. Elle peut être individuelle ou collective et implique l'accord et l'adhésion de la famille. Elle doit être justifiée par la nécessité de mettre en place un suivi spécifique. L'ASLL est proposée à des familles confrontées à un cumul de handicaps financiers et d'insertion sociale, la problématique du logement étant la source principale d'exclusion.

Cette mesure est prononcée pour 6 mois et peut être renouvelée deux fois, dans la limite de 18 mois d'exercice.

Un nouveau service à l'Udaf

L'Udaf de l'Allier a répondu à un marché public lancé par le Conseil Départemental de l'Allier pour le renouvellement du marché public ASLL pour une durée de 3 ans. L'Udaf de l'Allier a été retenue pour couvrir l'ensemble du département à compter d'avril 2024.

L'équipe ASLL

5 travailleurs sociaux

1 secrétaire

1 coordinatrice

Profil des bénéficiaires

Les bénéficiaires orientés présentent une problématique de logement soit :

- >> *se traduisant par des dettes locatives ou de charges courantes*
- >> *par une procédure d'expulsion en cours*
- >> *du fait d'un logement insalubre ou logement indécent.*

Activité 2024

155 mesures gérées en 2024, dont 68 issues de l'ancien marché.

Profil des personnes accompagnées



majoritairement des femmes : 62%

26-55 ans tranche d'âge la plus représentée

48% des personnes accompagnées sont célibataires ou sont des familles monoparentales

Majoritairement des bénéficiaires de minimas sociaux ou en situation de retraite



Répartition des mesures par secteur :

37% bassin de Vichy

32% bassin de Moulins

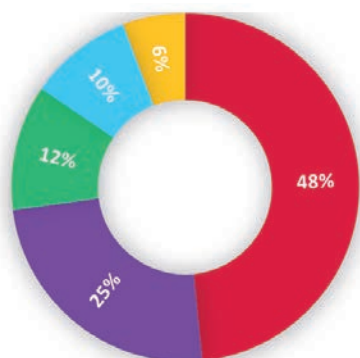
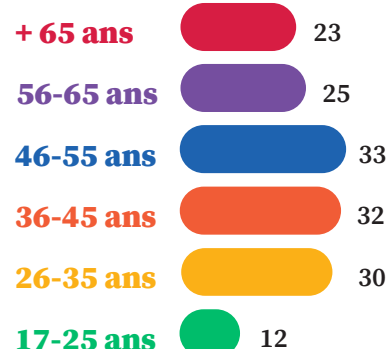
31% bassin de Montluçon

Le suivi et le conseil budgétaire, la recherche de logement, le repérage de logements indécents et les recours via le Droit Au Logement Opposable (DALO), sont les axes d'accompagnement prédominants dans les missions confiées.

Ce service accompagne des personnes de 17 ans à plus de 76 ans, mais la tranche d'âge la plus représentée concerne les 26-55 ans mais on peut constater que les plus de 65 ans sont également impactés par des difficultés liées au logement souvent avec une problématique d'habitat insalubre.

Il s'agit majoritairement de personnes célibataires ou monoparentales prises en charge au titre des mesures ASLL, ce qui correspond aux statistiques départementales sur la monoparentalité accrue dans l'Allier.

Répartition par tranches d'âge



■ Célibataire ■ Séparé ou divorcé ■ Concubinage ■ Veuf/Veuve ■ Mariée

La majorité des accompagnements 2024 s'est terminée de manière positive via l'atteinte totale des objectifs fixés lors de la mesure.

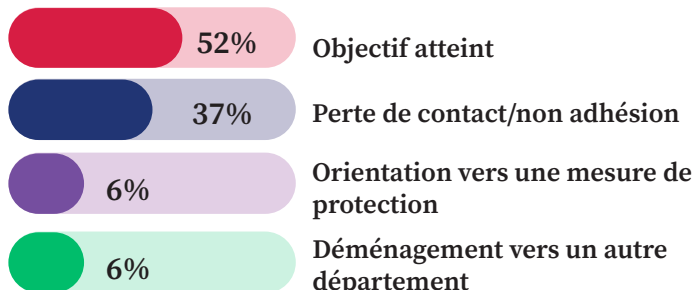
Perspectives 2025

- >> Poursuivre la promotion de la mesure auprès des différents partenaires (Maisons des Solidarités Départementales, CCAS, bailleurs sociaux, ...)
- >> Maintenir un questionnement collectif pour permettre une réflexion éthique aux professionnels
- >> Mettre en place des ateliers collectifs, en lien avec le Point Conseil Budget, à destination de nos bénéficiaires afin de répondre de manière collective et éducative aux problématiques les plus récurrentes

Concernant la répartition par territoire, c'est le bassin de Vichy qui concentre le plus de mesures qui peut s'expliquer par une augmentation de sa population suivie de Moulins et Montluçon.

Le service note une forte concentration de ses publics sur les grandes agglomérations du département. Peu de personnes sont accompagnées en zone rurale, ce qui peut s'expliquer par une difficulté de repérage par les services sociaux.

Motifs de fin de mesure



La plateforme d'accompagnement et de répit « *Bulles d'R* » est issue de l'appel à projet lancé par l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes pour la création de 4 plateformes sur les départements de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy de Dôme. L'Udaf de l'Allier a été retenue en octobre 2021 pour une mise en place en janvier 2022.



Missions du service

La plateforme « *Bulles d'R* » créée dans l'Allier est un dispositif :

- Destiné exclusivement aux aidants de personnes en situation de handicap
- Départemental puisqu'il s'adresse à l'ensemble du territoire de l'Allier
- Partenarial car il met en synergie et valorise l'ensemble des acteurs du territoire

La plateforme « *Bulles d'R* » a pour finalité de prévenir et de répondre à l'épuisement de l'aidant familial.

Pour mener à bien cette mission, le service met en œuvre les objectifs suivants :

Accueillir, écouter, informer les aidants familiaux

Apporter un accompagnement personnalisé à l'aidant familial

Offrir des solutions de répit à travers l'organisation d'une intervention à domicile, d'un accueil temporaire en établissement, ou d'un séjour de vacances adaptées

Proposer un soutien psychologique

Proposer un soutien éducatif

Faciliter les échanges entre les aidants

Proposer des activités de bien-être et/ou de loisirs à l'aidant et/ou son proche aidé

Dispenser des formations aux aidants

La plateforme est un lieu ressource pour les proches aidants et propose :

- >> des accompagnements personnalisés inscrits dans une dynamique de parcours ;
- >> des actions collectives, ces dernières visant à créer un espace d'écoute et d'échanges en dehors des prises en charge quotidiennes.

133 aidants

ont bénéficié d'un accompagnement par la plateforme en 2024

+ 43% par rapport 2023, ce qui témoigne d'une implantation forte de la plateforme à l'issue de la 3^{ème} année d'exercice.

68 de ces aidants

ont fait l'objet d'un accompagnement régulier par la plateforme

L'activité de la plateforme est en constante augmentation car les aidants accompagnés ne sortent pas nécessairement du dispositif (54 nouvelles entrées pour seulement 26 clôtures - 74 accompagnements reconduits depuis 2022).

Profil des aidants



85,5% des aidants qui sollicitent la plateforme sont des femmes

Pour « *Bulles d'R* », les femmes sont surreprésentées en comparaison avec les chiffres nationaux (57 % au niveau national).



14,5% sont des hommes

25-60 ans

tranche d'âge la plus représentée
Cela s'explique par le fait que la plateforme accompagne en grande majorité des parents avec des enfants (majeurs ou mineurs) en situation de handicap.

32% des aidants n'exerce pas ou plus d'activité professionnelle (difficulté parfois à concilier vie professionnelle et aide)

24% des aidants accompagnés travaillent à temps plein. Ces chiffres sont à mettre en perspective avec le fait que 82% des aidants accompagnés sont en âge d'occuper un emploi.

Les accompagnements personnalisés

- **Prestation « écoute, accueil, information et soutien »**

Elle est assurée par les animatrices de la plateforme. Elles rencontrent l'aidant lors d'un premier entretien dit de « *diagnostic* » et proposent un accompagnement coordonné en lien avec les attentes de l'aidant et les besoins repérés.

100 % des aidants ayant sollicité la plateforme ont pu bénéficier de ce type de prestation.

- **Le soutien psychologique**

Il est assuré par trois psychologues libérales (une par arrondissement) avec lesquelles la plateforme a signé une convention de partenariat.

34 aidants ont bénéficié d'un soutien psychologique, soit 29% d'entre eux, ce qui représente 78 séances individuelles pour 2024.

- **Le soutien éducatif**

Il permet de travailler sur l'équilibre familial et la juste posture dans la relation d'aide. Ce travail sur la relation favorise à moyen et long termes un certain répit dans la mesure où il prévient les situations d'épuisement.

16 aidants ont bénéficié d'un accompagnement éducatif ce qui représente 165 entretiens individuels en 2024.

- **Les prestations de répit au domicile**

Elles sont diverses et variées et sont assurées par plusieurs acteurs du territoire avec lesquels la plateforme a signé une convention de partenariat.

25 aidants ont pu bénéficier d'un répit à domicile, pour un total de 68 heures.

Le répit à domicile reste difficile à mettre en œuvre pour les raisons suivantes :

>> **il ne répond pas toujours à une demande spontanée de l'aidant (remplacement en cas d'imprévus)**

>> **il est souvent difficile pour l'aidant de confier son proche. 52% des aidants ayant sollicité la plateforme déclarent ne pas pouvoir confier leur proche (par inquiétude)**

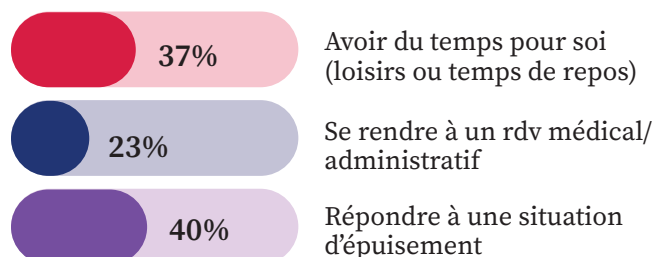
Ces points doivent faire l'objet d'une réflexion spécifique sur ce qu'on l'on pourrait nommer « *le répit spontané* » tant dans l'élaboration d'un diagnostic précis quant au non recours que dans les moyens envisagés par la plateforme « *Bulles d'R* » pour répondre à cette problématique. Cette réflexion sera un axe central de l'expérimentation sur l'année 2025.

- **Les prestations de répit hors domicile**

49 aidants ont pu bénéficier d'un répit hors domicile, représentant au total 213 jours.

1 séjours adapté
5 orientations en centre de loisirs ordinaire
13 orientations en centre de loisirs adapté sans hébergement
15 orientations en centre de loisirs adapté avec hébergement
6 accueils temporaires en établissement
9 GEM

Le répit hors domicile est sollicité pour :



- **Les prestations «bien-être» individuelles**

Elles sont assurées par l'association SHERPA et permettent à l'aidant de prendre soin de lui par la mise en œuvre des disciplines axées sur le bien-être (sophrologie, art-thérapie, socio-esthétique...).

3 aidants en ont bénéficié représentant 16 séances

- **Les ateliers collectifs réguliers**

57 ateliers collectifs ont pu être réalisés, ce qui représente 161 participations



Ateliers bien-être

Moulins 7 ateliers réalisés
23 aidants

Montluçon 2 ateliers réalisés
3 aidants

Vichy 9 ateliers réalisés
30 aidants



Médiation animale Commentry

7 séances réalisées
14 aidants accompagnés de
13 proches aidés



Ma pause relaxation

Moulins
2 ateliers réalisés
10 aidants

Montluçon
2 ateliers réalisés
9 aidants



Ateliers «Jeux partage»

Moulins 1 atelier réalisé : 1 aidant accompagné de 3 membres de la fratrie

Montluçon 5 ateliers réalisés : 12 aidants accompagnés de 11 proches aidés et 3 membres de la fratrie

Vichy 6 ateliers réalisés : 11 aidants accompagnés de 7 proches aidés et 1 membre de la fratrie



Séances de méditation en visio

11 séances réalisées
18 aidants



Canis rando

5 séances réalisées
7 aidants participants accompagnés de
7 proches aidés

Même si l'animation de ces ateliers est confiée aux différents professionnels partenaires de «Bulles d'R», les deux animatrices participent à certains d'entre eux. Les échanges durant ces ateliers sont propices à des « confidences », des besoins qui n'ont pas été verbalisés lors d'entretiens individuels. Ces temps collectifs viennent donc parfaitement compléter les accompagnements individuels.

- Les ateliers ponctuels

Bulles d'R vous propose 2 jours de détente, d'échanges et de convivialité avec votre proche aidé

Séjour de répit Aidants / Aidés

30 novembre et 1^{er} décembre 2024

Du répit pour les aidants : activités autour du bien-être : massages, spa, piscine

Des activités adaptées pour les personnes aidées : ferme pédagogique, piscine

Des temps en commun pour se retrouver : balades, temps conviviaux

Vous serez hébergés dans 2 gîtes (un pour les aidants et un pour les personnes aidées) et serez accompagnés par l'équipe d'Ola Solidarité.

Coût du weekend : 133 euros par personne (nombre de places limitées)

Renseignements et inscriptions auprès de la plateforme «Bulles d'R» au 0.805.03.06.09

La Ferme des Charolaises
St Forgeux Lespinasse (42)

En partenariat avec

Séjour de répit Aidants/Aidés

Loire (42)

1 weekend qui a permis à 2 aidants et à leurs 2 proches aidés de profiter d'activités et de temps de répit



Médiation animale Cusset

1 séance qui a réuni 2 aidants accompagnés de 3 proches aidés

Sortie au Centre équestre Boucé

1 journée qui a réuni 2 aidants accompagnés de 2 proches aidés et de 3 membres de la fratrie

Temps forts 2024

- Mise en place de 2 nouvelles activités
organisation d'un séjour aidant/aidés et création de l'atelier « Ma pause relaxation »
- Poursuite du développement partenarial
39 partenaires rencontrés
6 nouvelles conventions signées dont une avec la MSA pour l'accompagnement des aidants agricoles
Participation à 6 manifestations grand public (quinzaine des aidants - forums des professionnels de la parentalité - quinzaine du handicap - salon des aidants à Montluçon - journée SISM - Journée Européenne des Droits en Santé à la clinique Saint Odilon)
- Portes ouvertes « *Bulles d'R* » le 26 mars 2024
à l'occasion du 2^{ème} anniversaire de la création de la plateforme
- Co-organisation de la 3^{ème} Journée Départementale des Aidants de l'Allier à Cusset le 8 octobre 2024
sur le thème « Prendre soin de soi pour mieux accompagner ». Cette journée a permis de mobiliser 197 personnes dont 90 aidants.
- Conduite d'une réflexion autour de l'offre d'accompagnement de la plateforme
mise en place d'un accompagnement spécifique dans le cadre de la post-aidance (accompagnement des aidants endeuillés)
- Bonnes pratiques professionnelles
Mise en place d'un travail autour des recommandations des bonnes pratiques professionnelles (RBPP) publiées par la HAS en mai 2024. La plateforme «Bulles d'R» s'inscrit pleinement dans ces recommandations.

Perspectives 2025

Le nombre d'aidants accompagnés est en constante évolution. La Plateforme «Bulles d'R» a trouvé sa place et sa légitimité dans le paysage médico-social du territoire.

Il semble opportun de poursuivre en ce sens tout en axant l'action de la plateforme dans une dynamique d'amélioration constante de ses pratiques pour répondre le plus justement possible aux besoins du public.

Quelques pistes pour l'année 2025 :

- >> Poursuivre l'accompagnement des aidants dans une logique d'amélioration continue des pratiques professionnelles (en lien avec les RBPP)
- >> Poursuivre le développement de l'activité et du partenariat
- >> Améliorer nos modalités de collaboration avec les prestataires libéraux du service
- >> Poursuivre le travail de communication (rencontres partenaires / posts Facebook / participation à des manifestations)
- >> Reconduire des ateliers et déployer de nouvelles activités
- >> Impliquer la plateforme «Bulles d'R» à l'échelle du territoire dans les réflexions et travaux en direction des aidants
- >> Co-organiser la 4^{ème} JDA (Journée Départementale des Aidants)
- >> Engager une réflexion autour de la mise en œuvre du répit « *spontané* »

Conseiller numérique



Un plus pour renforcer notre offre de service aux familles

Déployés partout en France, et dans diverses structures (mairies, conseil départementaux, Maisons France Services, etc....) afin de mener des missions d'inclusion numérique, les conseillers numériques accompagnent les usagers tant dans la prise en main que dans l'appropriation des outils numériques. Soucieux de l'usage citoyen et critique du numérique, son accompagnement permet de réaliser de nombreuses démarches administratives en ligne. La société est de plus en plus numérique, et ce phénomène s'accroît avec le passage au tout dématérialisé.

D'après les statistiques nationales, ce sont près de 10 millions de personnes qui n'ont pas accès à internet et plus de 25 millions de personnes en France qui ne possèdent pas les compétences nécessaires. De plus, aujourd'hui, les enjeux de l'inclusion numérique ne se limitent plus simplement à équiper les personnes dépourvues de matériel informatique, mais s'inscrivent dans une perspective plus large que celle de l'accès pour chaque citoyen à l'autonomie et l'émancipation par le numérique.

Réduire les fractures existantes et favoriser tant que possible l'autonomie des personnes en matière de numérique

Fort de ces constats, l'Udaf de l'Allier s'est positionnée fin 2022 sur le recrutement d'un conseiller numérique, Guillaume LAVIGNIE, et propose désormais un service d'accompagnement aux publics qui sont les siens, notamment les usagers des services de Protection Juridique des Majeurs et d'Aide à la Gestion du Budget Familial mais aussi les aidants et les adhérents des associations familiales. Cette offre s'inscrit dans une dynamique qui consiste à soutenir, sensibiliser, accompagner et rendre autonomes les familles pour réaliser des démarches administratives en ligne seules.



Missions du service

Le conseiller numérique intervient sur tout le département à titre individuel ou collectif. Il s'inscrit dans une démarche « d'aller vers ».

Les objectifs principaux d'un tel dispositif sont de :

>> Soutenir les personnes concernées dans leurs usages du numérique au quotidien leur permettant ainsi l'accès aux droits, la prise de rendez-vous médicaux, la création d'une boîte mail, la sécurisation des mots de passe, etc.

>> Permettre un accompagnement complet autour du numérique (information - sécurité - communication - démarches administratives) mais aussi de se perfectionner aux outils numériques et d'apprendre également des nouvelles technologies numériques.

>> Gagner en autonomie et en confiance afin de pouvoir réaliser seul des démarches administratives.



254 accompagnements réalisés

en individuel ou lors d'ateliers

contre 177 l'année passée soit **une augmentation de plus de 40% en un an.**

Cette année a encore permis la promotion de cette offre numérique tant auprès des collaborateurs de l'Udaf de l'Allier (mandataires judiciaires et délégués aux prestations familiales), qu'en direction des personnes accompagnées, des familles et des professionnels.

Accompagnements annuels

Les principaux thèmes d'accompagnement :

2022		118		41,96%	Prendre en main son matériel (principalement son smartphone)
2023		177		8,2%	Comprendre son budget et utiliser son application bancaire
2024		254		8,7%	Démarches en ligne

Les ateliers de Guillaume

Ateliers

22 ateliers réalisés en 2024 qui ont regroupé
98 participants au total

Thématiques traitées en ateliers :

- Les données personnelles
- Suivre son diabète avec son smartphone
- Démarches de santé en ligne
- Suivi application bancaire
- La prise en main d'un ordinateur
- L'intelligence artificielle (compréhension et utilisation)
- Les arnaques

En 2024, le conseiller numérique a proposé des ateliers numériques hors les murs. Une convention de partenariat a pu s'établir entre notre service et l'UNAPEI Pays d'Allier secteur travail. Dans le cadre de ce nouveau partenariat, 4 ateliers numériques ont pu être réalisés pour les travailleurs ESAT des sites Moulins et Yzeure. Les retours très positifs des participants démontrent l'intérêt de ces ateliers numériques collectifs qui permettent d'approfondir certaines connaissances et/ou une prise en main améliorée de l'outil numérique.

Le conseil numérique de Guillaume

L'année 2024 a aussi permis, en lien avec le service communication de l'Udaf, de toucher plus largement les familles sur la thématique du numérique en diffusant les «Conseils numériques de Guillaume».

Cette communication s'effectue chaque mois sur la page Facebook de l'Udaf et 2 fois par an au sein la revue de l'Udaf (rubrique « Infos pratiques » de «La Famille Bourbonnaise»).



Les 12 Conseils numériques de Guillaume publiés sur Facebook ont enregistré un taux moyen de 221 vues

Perspectives 2025

>> Etablir d'autres conventions de partenariat permettant ainsi à un maximum de personnes de pouvoir s'acculturer collectivement au numérique, découvrir l'accès au numérique, comprendre certaines applications, se familiariser avec le vocabulaire, etc....

>> Soucieux de permettre aux personnes accompagnées de gagner en autonomie, l'Udaf souhaite s'engager dans le cadre d'un projet de mise à disposition de matériels reconditionnés à destination des différents publics suivis.

>> Dans le cadre de la convention d'objectifs pluriannuelle 2022-2026, l'Udaf travaille autour d'une action relative au soutien à la parentalité numérique. Au travers d'ateliers collectifs ou de supports, l'idée est de soutenir les familles accompagnées dans leur rôle parental tout en comprenant mieux les pratiques numériques de leurs enfants. Des actions sont en cours de construction pour l'année 2025 sur cette thématique en lien avec les familles suivies dans le cadre d'une Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial.

“Ressources humaines et services supports”



Ressources humaines



Les familles sont au coeur de l'action de l'Udaf de l'Allier, à la fois dans son action institutionnelle et associative mais aussi au coeur de la mission des salariés au service des personnes et familles qu'ils accompagnent.

Ce sont **78 salariés** qui ont apporté leur expertise et leur savoir-faire au service des missions de l'Udaf de l'Allier en 2024.

Les effectifs

L'effectif est en hausse par rapport à 2023 avec 78 salariés, hausse qui s'explique par la création du nouveau service d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL).

71% du personnel est à temps plein. Les ETP libérés lors du départ en retraite d'une collaboratrice a permis de poursuivre l'augmentation du temps de travail des personnes à temps partiel. D'autres personnes ont pu bénéficier d'augmentations temporaires de leur temps de travail en raison de remplacements partiels de collègues absents ou dans l'attente de l'arrivée de remplaçants.

Les mouvements des personnes en CDI en 2024 :

>> 2 embauches (remplacement d'une Déléguée aux Prestations Familiales suite à une promotion et création d'un poste de Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs sur Montluçon en raison du nombre important de dossiers sur ce secteur)

>> 1 départ à la retraite (non remplacé)

Les embauches en CDI réalisées concernent exclusivement du personnel féminin. La problématique reste toujours la même : peu d'hommes répondent à nos offres d'emploi (16% de candidats hommes), ce qui est représentatif de notre secteur d'activité.

Des collaborateurs ont pu accéder à la mobilité interne pour effectuer de nouvelles missions (deux salariées en CDD ont changé de service et une salariée en CDI a bénéficié d'une promotion). D'autres ont pu transformer leur CDD en CDI (remplacement d'une démission et création de poste).

Les cas de recours aux CDD concernent autant des remplacements maladie, maternité ou congé parental que des motifs de surcroît de travail avec la création du service ASLL notamment ainsi que l'embauche de deux apprenties.

Les difficultés concernant le maintien des effectifs au service accueil se sont poursuivies en raison de problématiques de remplacement.

L'année 2024 a été marquée par la création d'un nouveau service, l'ASLL, avec 7 postes ouverts



72 femmes



6 hommes, soit moins de 10% du total des effectifs

L'index égalité hommes femmes à calculer avant le 31 mars 2025 est incalculable en raison du faible nombre d'hommes présents dans la structure. Le résultat de cet index a été transmis à la DREETS (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités).



34% de l'effectif a moins de 5 ans d'ancienneté et 16% de l'effectif a plus de 25 ans d'ancienneté.



La moyenne d'âge était de 42 ans au 31/12/2024

+ de 50 ans : tranche d'âge la plus représentée suivie par la catégorie des 41 à 50 ans

Le recrutement

Le service RH a géré 358 candidatures faisant suite à 9 offres d'emploi.

>> Insertion des jeunes : 14% des personnes âgées de moins de 26 ans ont été reçues en entretien de recrutement. Le taux d'embauche de cette catégorie d'âge a été de 27%.

>> Emploi des seniors : 8% des personnes âgées de plus de 50 ans ont été reçues en entretien de recrutement. Une embauche a été opérée pour cette dernière catégorie (plus de 57 ans).

Souvent, les candidats ne renseignent pas leur âge ce qui fausse un peu l'analyse de ces données.

La formation

Le nombre d'actions de formation a augmenté par rapport à l'an dernier mais avec un nombre d'heures de formation qui a diminué (1798 heures) ce qui s'explique par davantage d'actions de formation de courte durée par rapport aux formations certifiantes (CNC et CAFERUIS).

Les actions de formation engagées ont concerné pour 81% la catégorie des mandataires et délégués et pour 11% du personnel administratif. Le nombre d'heures de formation a concerné pour 84% la catégorie des mandataires et délégués notamment en raison des formations certifiantes et diplômantes.

Quelques exemples de formation suivies en 2024

- Les écrits professionnels
- Les premiers secours en santé mentale
- Le repérage des situations de maltraitance
- Photoshop
- L'évaluation interne

Santé et bien être

>> Absentéisme

L'absentéisme a augmenté de près de 30% par rapport à l'an dernier en raison de deux longs arrêts maladie, deux mi-temps thérapeutiques et cinq congés maternité dont trois précédés d'arrêts de travail. Le nombre de jours pour « *enfants malades* » a diminué de 18% par rapport à l'an dernier.

Deux personnes en mi-temps thérapeutique ont entraîné des réorganisations internes ce qui a pu créer une surcharge de travail pour les équipes.

Un congé maternité a également été remplacé partiellement compte tenu des difficultés de recrutement.

>> Hygiène, sécurité et conditions de travail

5 accidents du travail ont été déclarés en 2024 dont 1 accident de trajet suivis de 12 jours d'arrêt de travail.

>> Bien-être au travail

Les actions de bien-être au travail se sont poursuivies avec des séances individuelles de sophrologie et de massages assis proposées sur chaque site.



Le service est organisé en trois cellules :

>> La cellule action institutionnelle

Le service comptabilité prépare les budgets prévisionnels, élabore les comptes annuels de l'association, les opérations quotidiennes d'enregistrement et de paiement des factures fournisseurs, d'enregistrement et de recouvrement des factures clients. Il suit également les investissements, les financements de l'association et gère la trésorerie.

>> Les cellules facturation et banque à destination des majeurs protégés

Tous les jours, les salariés de ce service réalisent les opérations relatives à la comptabilité personnelle des usagers sous mesure de protection confiés à l'Udaf c'est-à-dire le paiement des factures, la codification des ressources, les rapprochements bancaires ainsi que le calcul et le prélèvement mensuel des frais de gestion (participation des usagers).

L'ensemble des opérations en lien avec les banques est effectué quotidiennement par télétransmission des fichiers pour une grande partie.

Quelques chiffres de l'activité 2024

30.994 factures traitées

3.737 bons d'achat émis

102.764 virements réalisés

687 comptes bancaires créés

111.249 opérations de recettes traitées pour un total de **84.066.007,50 €**

242.250 opérations de dépenses traitées pour un total de **85.768.836,09 €**



Missions du service

Le service informatique a en charge la gestion du parc informatique de l'Udaf.

L'informaticien assure :

- >> la maintenance de l'ensemble du matériel informatique de l'Udaf (serveurs, ordinateurs, téléphonie)
- >> l'évolution des solutions en place (les liens, les accès, la sécurité)
- >> la maintenance du logiciel métier (Evolution)
- >> le développement d'outils informatiques
- >> la formation des salariés

L'année 2024 a permis de renouveler un certain nombre d'outils. 5 nouveaux ordinateurs portables ont été achetés pour compléter le parc existant. D'autres investissements ont dû être effectués au printemps avec la mise en place du service ASLL. 10 ordinateurs supplémentaires ont été achetés pour équiper les postes de travail de l'équipe sur les 3 sites, le siège à Moulins et les antennes de Cusset et Montluçon. Comme cela avait pu être expérimenté avec la plateforme de répit et d'accompagnement « *Bulles d'R* », et à la différence du Pôle « *Protection, Accompagnement Familles* » et des services administratifs, les travailleuses sociales du service ASLL sont équipées d'ordinateurs portables. Leurs postes de travail sont équipés d'une station d'accueil permettant une connexion filaire au réseau et l'extension de l'affichage sur un deuxième écran. Cet équipement leur permet d'effectuer leurs démarches à la fois lors des visites à domicile et lorsqu'elles sont au bureau.

Les solutions d'accès des trois sites de l'Udaf n'ont pas connu d'évolution cette année : la fibre optique de Moulins est toujours sur un débit de 500 Mbps, celle de Cusset à 200 Mbps, et Montluçon reste sur une offre entreprise basée sur le réseau grand public à 1 Gbps.

Enfin, l'année 2024 a été marquée par le démarrage des micro formations de sensibilisation à la cybersécurité orchestrées par Synergie afin notamment de faire de la prévention sur des attaques éventuelles.

Perspectives 2025

L'Udaf a lancé plusieurs consultations auprès de différents prestataires, notamment locaux pour :

- >> l'acquisition d'un nouveau scanner de production à l'accueil
- >> le remplacement d'un copieur à Cusset
- >> le remplacement de la solution de visioconférence vieillissante de l'antenne de Cusset, en remplaçant le vidéoprojecteur actuel par un écran de 75 pouces, et la webcam manuelle par un système automatique de suivi des interlocuteurs
- >> le remplacement partiel de la flotte de mobiles

Pour répondre à une demande de quelques salariés, la direction souhaite aussi que soient prévus des temps de formation au logiciel Excel. Le conseiller numérique et l'informaticien répondront à cette demande dans le courant de l'année.

Service Communication

Le service communication est chargé de promouvoir l'image de l'Udaf, de son réseau (représentants familiaux, associations familiales) et de ses services auprès des familles et de toute structure en lien avec les familles.



Missions du service

Le service communication a pour mission :

>> de relayer toute actualité en lien avec l'Udaf et la politique familiale en général ainsi que l'actualité des services portés par l'Udaf.

Ce relais s'effectue en externe mais aussi en interne auprès du réseau qui compose l'Udaf (salariés, membres du conseil d'administration, associations familiales adhérentes à l'Udaf).

>> d'assurer la création graphique, la mise en page et la rédaction d'une partie des divers outils conçus par l'Udaf.

Il procède lui-même à la création d'un certain nombre d'outils comme les flyers de présentation des services, de promotion des actions et manifestations organisées, les visuels utilisés pour les publications de la page Facebook de l'Udaf. Pour d'autres outils, comme par exemple la revue de l'Udaf « *La Famille Bourbonnaise* », il est amené à travailler en lien avec les prestataires externes sollicités par l'Udaf pour la conception et/ou l'impression.

>> d'assurer les mises à jour du site internet et de la page Facebook ainsi que la conception d'une lettre d'information électronique (5 à 6 numéros par an).

>> de gérer les relations presse et assurer l'interface avec le service communication de l'Unaf pour promouvoir les actions et services proposés dans l'Allier auprès des autres Udaf et des partenaires nationaux.

Une stratégie aux multiples outils

La newsletter « *Udaf Infos* »

Cet outil est à la fois un outil de communication interne et externe puisqu'il est diffusé aux salariés, aux membres du conseil d'administration mais aussi aux associations familiales et aux partenaires de l'Udaf.

Cette lettre d'information compte à ce jour près de 190 abonnés.



Statistiques

5 newsletters
diffusées en 2024

43%

de taux d'ouverture moyen. Ce taux représente la proportion de destinataire qui ont ouvert la lettre électronique (un taux supérieur à 25% est considéré comme bon)

12,5%

taux de clics (proportion de destinataires qui ont cliqué sur un lien présent dans la lettre). Un « bon » taux de clic est supérieur à 3%.

La revue biannuelle « La Famille Bourbonnaise »



Deux numéros ont été publiés en 2024 (122 en mars et 123 en octobre). Ils ont été respectivement diffusés à 1.825 et 1.824 exemplaires. Cette revue est adressée aux familles adhérentes des associations familiales, aux partenaires de l'Udaf mais aussi aux quelques 130 Délégués familiaux siégeant dans les Centres Communaux d'Action Sociale du département.

Cette revue a pour objectif de faire état de l'actualité de l'Udaf, de la représentation familiale, de la politique familiale mais aussi de promouvoir les associations familiales adhérentes.

La page Facebook @udafallier

Les réseaux sociaux permettent de promouvoir l'Udaf, ses services et toutes les actions mises en place à destination des familles et/ou des professionnels. Ils permettent aussi d'aller au contact des familles ou des structures de l'Allier œuvrant pour elles.

L'Udaf a mis en ligne sa page Facebook en 2017. Cette page permet de relayer les temps forts de notre Union, et notamment les actions organisées par les services. C'est aussi un outil qui permet de diffuser des conseils et informations pratiques pour faciliter le quotidien des familles, notamment lors de changements législatifs ou lors de la mise en place de nouveaux dispositifs de politique familiale. Ces conseils pratiques réguliers permettent de promouvoir les services de l'Udaf lorsque ceux-ci peuvent intervenir dans le domaine évoqué. Cela permet de mettre en valeur l'expertise de l'Udaf dans ses différents domaines de compétence.

Certaines publications sont régulières comme par exemple le conseil numérique de Guillaume, les astuces budget du Point Conseil Budget, celles du Point Info Famille, etc. D'autres permettent de relayer l'agenda des services comme par exemple les actions collectives ou individuelles de la plateforme de répit «Bulles d'R».

La page Facebook permet aussi de relayer les articles de presse ou les podcasts radio relatifs à l'Udaf.



Statistiques

414 followers suivent la page Facebook de l'Udaf
soit 15% de plus qu'en 2023

138 publications
postées en 2024

38.095 vues enregistrées

Tranches
d'âge les plus
représentées



35-44 ans pour les femmes
(21,9%)

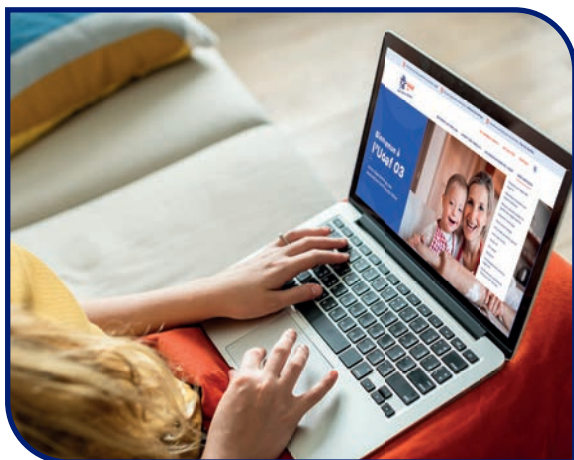


45-54 ans pour les hommes
(7,3%)

Le site Internet

L'Udaf de l'Allier a rejoint l'écosystème digital proposé par l'Union nationale des associations familiales permettant à chaque Union départementale d'avoir un site personnalisable avec une charte graphique commune au réseau des Udaf. Le site de l'Udaf de l'Allier, www.udaf03.fr, a été mis en ligne en janvier 2023. Ce sont aujourd'hui 76 Udaf qui font partie de cet écosystème, soit une large majorité.

Les mises à jour sont effectuées par le service communication de l'Udaf. L'Unaf a en charge les évolutions techniques ce qui permet au site de bénéficier de toutes les améliorations mises en œuvre. Elle intervient aussi en soutien en cas de question ou de difficulté. Ce travail en réseau permet aussi aux Udaf de faire remonter à l'Unaf les besoins pour adapter le site aux usages et aux publics des Udaf.



Statistiques

32.465 pages vues (la moyenne nationale des sites Udaf est de 32.803 vues)

Pages les plus visitées en 2024 :

>> la page d'accueil, qui reprend notamment les dernières actualités et l'agenda des manifestations à venir

>> la rubrique des offres d'emploi

>> certaines pages « Services » comme celle du service de Protection Juridique des Majeurs et de la plateforme de répit « Bulles d'R »

2 min 27 temps de visite moyen sur le site

60% des visites sont des entrées directes sur le site, ce qui montre une bonne connaissance du site

36% des visites proviennent des moteurs de recherche

1.126 téléchargements de fichiers présents sur le site, soit une hausse de 29,6%.

Fichiers les plus téléchargés :

>> flyer de la plateforme « Bulles d'R »

>> flyer de la 3^{ème} édition de la Journée Départementale des Aidants de l'Allier

>> rapport d'activité 2023 de l'Udaf

807 visites provenant d'un réseau social

57 articles d'actualité publiés au cours de l'année

Temps forts 2024

- **Participation à la promotion de la 3^{ème} édition de la Journée Départementale des Aidants (JDA) de l'Allier :**

L'Udaf co-organise la JDA avec le Conseil Départemental et l'IUT Clermont-Auvergne site de Moulins. Pour cette 3^{ème} édition, les principaux visuels (Save the Date, affiche, flyer) ont été conçus par le service communication du Conseil Départemental. La chargée de communication de l'Udaf a réalisé les déclinaisons de ces supports pour l'organisation de la journée (fléchage, liste des ateliers, affichages divers). Elle a aussi alimenté la page dédiée à la JDA hébergée sur le site de l'Udaf de l'Allier www.udaf03.fr/jda.

L'Udaf a aussi assuré la promotion de la journée en postant 16 publications sur sa page Facebook entre le 8 août et le 7 octobre 2024. Ces publications ont généré près de 4.800 vues.

- **Création de supports pour promouvoir l'Udaf, ses services et les actions mises en place**

Chaque année, le service communication collabore avec l'ensemble des services de l'Udaf pour concevoir différents supports visant à les promouvoir mais aussi les actions qu'ils mènent, les formations qu'ils proposent. Ces flyers viennent compléter l'ensemble des visuels conçus pour promouvoir actions et services sur les réseaux sociaux et sur le site Internet de l'Udaf.

En 2024, le service communication a conçu plus d'une vingtaine de visuels (flyers, affiches, publications pour les réseaux sociaux) pour promouvoir

ateliers, actions collectives ou formations mais a aussi assuré la mise à jour de documents existants (par exemple la plaquette de présentation de l'Udaf). Deux nouveaux flyers « services » ont été conçus pour le service Accompagnement (présentation de la MJAGBF) et le service d'ASLL.

Le service communication apporte à la fois son expertise graphique mais aussi rédactionnelle dans la conception de ces supports. Certains supports sont la déclinaison de supports nationaux créés par l'Unaf dans le respect de la charte graphique nationale. Le service communication de l'Udaf 03 les décline et les adapte ensuite aux spécificités des services.



Perspectives 2025

>> Continuer à animer et développer les outils numériques (site internet, page Facebook, lettre électronique) et développer de nouveaux réseaux sociaux notamment LinkedIn. Si Facebook a une vocation plutôt familiale, LinkedIn offre l'avantage d'être un réseau plus professionnel, tant en interne auprès des salariés qu'en externe notamment auprès des partenaires et des institutions. C'est notamment un outil idéal pour le recrutement de nouveaux salariés.

>> Continuer à être un support pour les autres services de l'Udaf pour promouvoir l'offre et les actions proposées aux familles.

Rapport moral et d'orientation



L'Union Départementale des Associations Familiales de l'Allier a pour objet, conformément aux dispositions de l'article L. 211.3 du Code de l'Action Sociale et des Familles de :

>> Donner son avis aux Pouvoirs Publics sur les questions d'ordre familial et leur proposer les mesures qui paraissent conformes aux intérêts matériels et moraux des familles ;

>> Représenter officiellement auprès des Pouvoirs Publics l'ensemble des familles, et notamment désigner ou proposer les délégués des familles aux divers conseils et assemblées ou autres organismes institués par l'Etat, la Région, le Département, la Commune ;

>> Gérer tout service d'intérêt familial dont les Pouvoirs Publics estimeront devoir lui confier la charge ;

>> Exercer devant toutes les juridictions l'action civile relativement aux faits de nature à nuire aux intérêts moraux et matériels des familles.

Ces missions ont été fixées par une ordonnance du 3 mars 1945 qui crée l'Union Nationale des Associations Familiales et qui fixe les statuts des Unions départementales des associations familiales. Pour notre département, l'Udaf de l'Allier est née le 12 octobre 1945. Lors de cette création, 4 associations (dont 3 associations de familles nombreuses) se sont regroupées pour constituer l'Udaf.

L'Udaf de l'Allier fête donc son 80^{ème} anniversaire avec 42 associations adhérentes. Elle est reconnue au niveau départemental pour les nombreux services qu'elle propose aux familles et qu'elle a développés au cours de ces dernières années (la médiation aidants/aidés, le Point Conseil Budget, « Bulles d'R », le conseil numérique, l'ASLL et la médiation familiale depuis le 1^{er} janvier 2025). Cette année est aussi marquée par un nouveau projet associatif 2025-2030. Cet outil fixe les orientations qui ont été définies par le conseil d'administration :

Le développement de la communication

La qualité des actions et services proposés aux familles

Une communication plus ciblée

Cette feuille de route pour les cinq prochaines années va permettre à l'Udaf 03 de développer de nouvelles actions qui seront toujours tournées vers la représentation et la défense des intérêts de toutes les familles et de tous les publics.

Pour atteindre ces objectifs, il est maintenant particulièrement nécessaire de :

>> Renforcer l'ouverture sur l'environnement pour être actifs et reconnus,

>> Innover sans cesse dans l'organisation pour être efficaces et pertinents. Les efforts doivent être intensifiés pour les familles afin de pouvoir collectivement inscrire l'action dans une logique de complémentarité au service du plus grand nombre et particulièrement des plus fragiles.

Cela doit aussi se concrétiser par une plus grande implication des associations adhérentes dans les projets de l'Udaf. Le 15 octobre 2025, une grande journée est organisée par l'Udaf pour célébrer ses 80 ans. Cette journée se déroulera à la salle des fêtes de Moulins sur toute la journée. Aussi, toutes les associations sont invitées à participer à cette journée festive et à présenter leurs activités ainsi que les différentes animations assurées quotidiennement.

Cette année 2025 sera également une année de préparation :

>> des prochaines désignations des CCAS en valorisant les actions associatives locales et en organisant des rencontres de nos représentants souvent isolés et démunis

>> des renouvellements des CAF et des CPAM en recherchant des candidats suffisamment à l'avance afin qu'ils se forment dans un souci d'efficacité dès le début de leur mandat

Toutes les associations auront la capacité de nous proposer des représentants pour ces différentes instances sachant que le conseil d'administration de l'Udaf sera amené à valider les candidatures.

Rapport de gestion du trésorier



1 Comptes administratifs 2024

1-1 Le pôle institutionnel et familial

Le compte administratif 2024 fait apparaître un total de charges de 564.674,51 euros dont 452.208,07 euros de charges de personnel (soit 80% de l'ensemble des charges). Nous avons un total de recettes de 521.082,40 euros soit un déficit de - 43.592,11 euros.

L'assemblée générale doit approuver les comptes des services de l'action institutionnelle pour l'exercice 2024 qui font apparaître un déficit de - 43.592,11 euros et après lecture du rapport du cabinet ALEXA, commissaire aux comptes, doit donner quitus de sa gestion au conseil d'administration.

1-2 Le service des mesures d'aide à la gestion du budget familial (MJAGBF)

Ce compte présente, au terme de l'activité 2024, un excédent de 27.402,78 euros pour le service (contre un excédent de 33.112 euros en 2023). Ce service a connu une hausse d'activité sur l'année atteignant 105 mesures fin 2024. Le total des charges de ce service a été de 482.672,54 euros. Les charges de personnel (groupe II) représentent 81% de l'ensemble des charges soit une diminution de 1 point par rapport à l'année 2023. Le personnel de ce service est adapté à l'activité du service.

Comme chaque année, on rappellera que cet excédent en fin d'exercice est soumis à l'affectation qu'en décidera la DREETS et ne relève pas d'une décision du conseil d'administration et de l'assemblée générale.

1-3 Le service des mesures de protection des majeurs (PJM)

Le compte de résultat établi au 31 décembre 2024 est excédentaire de 92.260,19 euros (contre un excédent de 4.722,38 euros à l'exercice précédent).

L'année 2024 a connu une activité quasi identique à 2023 (1.302 mesures au 31 décembre, 10 de moins qu'en fin 2023). Le total des charges de ce budget est de 3.013.212,91 euros. Les charges de personnel, soit le groupe II, représentent 81,23% de l'ensemble du compte administratif soit une diminution par rapport à 2023 (84,6%).

Le résultat constaté est soumis à l'affectation qu'en décidera la DREETS et ne relève pas d'une décision du conseil d'administration et de l'assemblée générale.

1-4 Plateforme Répit Aidants aidés

Cette activité dont c'est la troisième année d'existence dans notre association et pour un total de dépenses de 239.364,13 euros, dégage un déficit de -13.636,94 euros contre un excédent 2023 de 13.757,83 euros. Le résultat constaté est soumis à l'affectation dont en fera l'ARS et ne relève pas d'une décision du conseil d'administration et de l'assemblée générale.

2 Les budgets prévisionnels 2025

2-1 Le pôle institutionnel et familial

Le budget du pôle institutionnel et familial est prévu pour un montant de 690.450 euros contre 323.850 euros pour l'année 2024 et ce principalement du fait de la mise en place d'une nouvelle activité, l'ASLL.

2-2 Le service des mesures d'aide à la gestion du budget familial (MJAGBF)

Le budget prévisionnel s'élève à 504.680 euros contre un budget exécutoire 2024 de 491.050 euros soit une augmentation de 2,6%, pour tenir compte des augmentations salariales notamment.

Le budget prévisionnel est en attente de validation par la DREETS et ne relève pas d'une décision du conseil d'administration et de l'assemblée générale.

2-3 Le service des mesures de protection des majeurs (PJM)

Pour l'année 2025, le budget prévisionnel s'élève à 3.146.000 euros contre 3.008.795 euros attribués pour l'année 2024 (soit + 4,59%) du fait de demandes de créations de postes supplémentaires.

Le BP est en attente de validation par la DREETS et ne relève pas d'une décision du conseil d'administration et de l'assemblée générale.

2-4 Plateforme Répit Aidants aidés

Le BP 2025 s'élève à 237.700 euros pour un exécutoire 2024 de 224.471 euros (+5,9%) et est en attente de validation par l'ARS et ne relève pas d'une décision du conseil d'administration et de l'assemblée générale.

3 Les résolutions

Monsieur LEGRAND, trésorier de l'UDAF, présente les 5 résolutions qui seront portées à l'approbation des votes lors de l'assemblée générale :

• 1^{ère} résolution : approbation des comptes 2024 et quitus au conseil d'administration

L'assemblée générale doit approuver les comptes des services de l'action institutionnelle pour l'exercice 2024 qui font apparaître un déficit de - 43.592,11 euros et après lecture du rapport du cabinet ALEXA, commissaire aux comptes, doit donner quitus de sa gestion au conseil d'administration.

• 2^{ème} résolution : affectation du résultat 2024 du service de l'action institutionnelle

L'assemblée générale doit décider d'affecter le déficit de - 43.592,11 euros en fonds associatifs sans droit de reprise pour l'exercice 2024.

• 3^{ème} résolution : prise d'acte des résultats comptables du pôle mesures de protection et d'accompagnement et de la plateforme de répit

L'assemblée générale doit prendre acte des résultats comptables du service « mesures de protection » pour un montant de 92.260,19 euros, de 27.402,78 euros pour le service MJAGBF et de -13.636,94 euros pour la plateforme de répit dont l'affectation sera déterminée par l'autorité de tarification.

• 4^{ème} résolution : approbation des budgets prévisionnels de l'institution familiale pour 2025

L'assemblée générale doit approuver le budget prévisionnel de l'action institutionnelle pour l'exercice 2024 tel qu'il lui est présenté pour un montant 690.450 euros.

• 5^{ème} résolution : montant des cotisations 2025 :

L'assemblée générale doit décider de fixer les cotisations pour l'année 2025. Les montants actuels sont :

- 1,80 euros par adhérent
- 95 euros par mouvement à recrutement général bénéficiaire du fonds spécial sans changement par rapport à l'année 2023
- Cotisation mouvement à recrutement spécifique non bénéficiaire du Fonds Spécial : 22 €

Association UDAF		Services gérés pour le compte de l'Etat		Services gérés pour le compte de l'ARS	
Comptes Administratifs 2024 " Charges" <i>(sous réserve de validation finale par le Commissaire aux Comptes)</i>		Accompagnement M J A G B F		Action Tutélaire M P J M	
Pôle Institution		Plateforme Répit			
606	Achats non stockés de matières et fournitures	10 307,24	62 676,59		5 876,55
611	Sous-traitance	5 224,33	26 174,81		24 553,24
625	Déplacements, missions et réceptions	2 290,59	10 974,71		1 769,36
626	Frais postaux et frais de télécommunications	12 233,79	74 727,89		3 352,87
TOTAL GROUPE I "DEPENSES D'EXPLOITATION COURANTE"		30 055,95	174 552,00		35 552,02
621	Personnel extérieur à l'établissement	4 490,51	27 174,35		1 787,36
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	9 411,41	30 430,50		13 653,17
631	Impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	22 529,08	149 998,92		9 911,52
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	7 795,17	46 460,05		3 054,08
641	Rémunération du personnel non médical	260 528,28	1 620 154,37		113 357,70
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	76 080,85	501 444,40		40 921,87
647	Autres charges sociales	5 257,78	31 360,77		1 961,31
648	Autres charges de personnel	6 036,53	40 804,94		1 010,01
TOTAL GROUPE II "DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL"		392 129,61	2 447 828,30		185 657,02
6132	Locations immobilières	23 273,82	142 457,99		8 642,59
6135	Locations mobilières	7 289,08	44 442,91		3 020,20
614	Charges locatives et de co-propriété	1 208,75	7 414,12		83,01
6152	Entretien et réparations sur biens immobiliers	728,57	4 441,84		482,87
6155	Entretien et réparations sur biens mobiliers	1 690,92	10 227,25		695,45
6156	Maintenance	8 566,71	52 249,46		1 947,64
616	Primes d'assurances	1 807,45	11 249,79		829,70
618	Divers	598,52	3 617,17		226,03
623	Information, publications, relations publiques	175,38	958,95		153,42
627	Services bancaires et assimilés	586,97	3 675,44		0,04
635	Autres impôts taxes et versements assimilés (administration des impôts)	1 032,67	6 246,00		424,83
637	Autres impôts taxes et versements assimilés (autres organismes)	1 853,04	6 012,19		
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	1 663,66		
657	Subventions				
658	Charges diverses de gestion courante	0,06	100,49		0,03
66	Charges financières	0,00	0,00		
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	77,72	0,00		31,95
673	Charges sur exercices antérieurs		0,00		
675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés		0,00		
678	Autres charges exceptionnelles		470,06		
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	6 197,32	36 171,20		1 617,33
6815	Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	0,00	65,18		
68742	Dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	5 400,00	26 000,00		
6874	Dotations aux amortissements et aux provisions : charges exceptionnelles		0,00		
6894	Engagements à réaliser sur subventions attribuées		33 368,91		
TOTAL GROUPE III "DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE"		60 486,96	390 832,61		18 155,09
TOTAL CHARGES		482 672,54	3 013 212,91		239 364,13



Association UDAF		Services gérés pour le comptes de l'Etat		
Comptes Administratifs 2023 " Produits " <i>(sous réserve de validation finale par le Commissaire aux Comptes)</i>		Action Tutélaire M J A G B F	Action Tutélaire M P J M	Plateforme Répit
731	Produits de la tarification relevant du I de l'article L.312-1 du CASF	488 200,00	2 602 450,76	
TOTAL GROUPE I "PRODUITS DE LA TARIFICATION ET ASSIMILES"		488 200,00	2 602 450,76	0,00
70	Produits		10 098,92	
74	Subventions d'exploitation et participations	4 000,00	6 000,00	177 136,90
75	Autres produits de gestion courante	0,00	380 926,84	
TOTAL GROUPE II "AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION"		4 000,00	397 025,76	177 136,90
76	Produits financiers	7 721,00	25 683,37	
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		0,00	
772	Produits sur exercices antérieurs		0,00	
775	Produits de cessions des éléments d'actifs		0,00	
778	Autres produits exceptionnels		123,52	
78	Reprises sur amortissements et provisions		2 077,44	
79	Transfert de charges	7 305,38	29 168,25	1 256,30
TOTAL GROUPE III "PRODUITS FINANCIERS ET NON ENCAISSABLES"		15 026,38	57 052,58	1 256,30
TOTAL PRODUITS		507 226,38	3 056 529,10	178 393,20
RESULTAT		24 553,84	43 316,19	-60 970,93
REPRISE EXEDENTS ANTERIEURS		2 848,94	48 944,00	47 333,99
RESULTAT ADMINISTRATIF		27 402,78	92 260,19	-13 636,94

Budget Prévisionnel 2025 " Charges"											Pour mémoire BP 2024
	Action Familiale	P I F	ISTF	Numérique	Médiation	Parentalité	PCB	REPIT	ASLL/AL	TOTAL	
60	Achats non stockés de matières et fournitures	2 000	500	300	100	600	400			4 100	4 900
62	Déplacements, missions et réceptions	3 600	400	200	200		800			5 500	6 700
62	Frais postaux et frais de télécommunications	8 000					800			9 300	11 500
61	Autres services extérieurs							8 000		8 000	0
TOTAL GROUPE I "DEPENSES D'EXPLOITATION COURANTE"											23 100
		13 600	900	500	300	600	2 000	8 000	0	26 900	
62	Personnel extérieur à l'établissement	4 000								4 000	3 900
62	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 800				1 800		10 000		13 600	1 900
63	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)	3 700	1 000	1 500	900	4 000	4 500	300	18 000	34 700	14 050
63	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	900	100	200	100	500	800		4 000	6 900	2 800
64	Rémunération du personnel non médical	52 200	11 500	12 800	13 100	56 500	50 200	3 000	189 000	395 800	162 900
64	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	15 000	4 200	4 800	4 800	22 500	18 000	1 400	65 000	138 700	61 200
64	Autres charges sociales	400	100	100	200	500	100	400	2 000	3 900	1 700
64	Autres charges de personnel	500	200	100	200	1 000	500	100	2 000	4 800	2 200
TOTAL GROUPE II "DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL"											250 650
		78 500	17 100	19 500	19 300	86 800	74 400	15 000	280 000	602 400	
61	Locations immobilières	10 000				1 800				12 600	14 800
61	Locations mobilières	800				100				950	750
61	Charges locatives et de co-propriété	200								250	350
61	Entretien et réparations sur biens immobiliers	200								250	400
61	Entretien et réparations sur biens mobiliers	500								600	1 200
61	Maintenance	1 500				200	1 300			3 150	3 000
61	Primes d'assurances	1 200				100				1 400	1 600
61	Divers	2 500								2 650	4 300
62	Information, publications, relations publiques	3 000								3 400	4 200
62	Services bancaires et assimilés	200								200	200
63	Autres impôts taxes et versements assimilés (administration des impôts)	500								500	500
63	Autres impôts taxes et versements assimilés (autres organismes)	1 000								1 000	1 000
65	Répartition du Fonds Spécial entre les associations	12 500								12 500	12 500
65	Charges diverses de gestion courante	100				200				300	100
66	Charges financières	100								100	100
67	INTERETS BANCAIRES 6 MOIS	2 500								2 500	
67	Autres charges exceptionnelles	800								800	0
68	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	18 000								18 000	5 100
TOTAL GROUPE III "DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE"											50 100
		55 600	0	0	0	2 400	1 300	0	0	61 150	
TOTAL CHARGES											323 850
		147 700	18 000	20 000	19 600	89 800	77 700	23 000	280 000	690 450	



[illegible]



**Union Départementale des Associations
Familiales de l'Allier**
19 rue de Villars - CS 50 546
03005 MOULINS Cedex
Tél. 04.70.48.70.00.
contact@udaf03.fr

Suivez notre actualité sur www.udaf03.fr
et sur Facebook [@udafallier](https://www.facebook.com/udafallier)

